La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL XXXI. MONTREAL, BAS-CANADA, SAMEDI MATIN, 16 OCTOBRE 1858. No. 17.

T. H. SCHOLES,

COURTIER,

DE LA MAISON DE DOUANE

ET

Agent d'Exportation,

BUREAU, 55, RUE DES COMMISSAIRES,

MONTREAL,

VIS-A-VIS LE BASSIN DES VAPEURS.

On portera la plus grande attention à tous les ordres que l'on voudra bien envoyer et on prendra toutes consignations à des conditions raisonnables. On pourra aussi emmagasiner en s'adressant à ce bureau.

Montréal, 15 avril 1858—ak

MEUBLE A VENDRE.

J. M. PAPINEAU

Grande rue du Faubourg St. Laurent, N

24.

MR. J. M. PAPINEAU tout en remerciant ses nombreuses pratiques du patronage dont elles honorent depuis plusieurs années, les avertit que désormais il pourra les satisfaire mieux que jamais, n'offrant en vente que des meubles qu'il a t manufacturer lui-même d'après les goûts des xpositions de Paris et de Londres, et qui par là ême, peuvent orner les prémiers salons.

Montréal, 29 mai 1856.

PROSPECTUS.

COMPAGNIE DU BOULEVARD DE LA MONTAGNE DE MONTREAL.

Les habitants de la Cité de Montréal ont manifesté depuis longtemps le désir d'établir autour de la montagne avoisinant cette ville un chemin public ou boulevard sur un plus haut niveau que celui des routes actuelles ; plusieurs plans ont été proposés à cet égard.

Pour des raisons auxquelles il n'est pas nécessaire de faire allusion, le projet est resté sans résultat jusqu'à l'année dernière, alors qu'a eu lieu une assemblée des propriétaires de la montagne dans les bâtisses de la Société d'Assurance de Montréal. Des pétitions à la Législature ont été préparées ainsi que le projet d'un bill confié aux soins de L. H. Holton, écuyer, alors membre du Parlement pour la Cité de Montréal. L'avis qui doit être signifié dans le temps voulu à la chambre dans les cas de bills privés n'ayant point été donné, la chambre ne voulant pas interrompre les règles odinaires n'a pas pu s'occuper de cette affaire devant cette session.

Au commencent de la présente année, avis a été donné avant même l'époque requise ; un autre acte ainsi que des pétitions ont été préparés et adressés à John Rose, écuyer, Solliciteur-Général et membre du Parlement pour la Cité de Montréal. Une des personnes qui avaient conçu le projet a été, à l'instance de M. Rose, envoyée à Toronto pours urveiller la passation du bill dans les comités, toutes les difficultés ont été alors applanies, et ceux qui se sont mis en tête de cette affaire ont actuellement la satisfaction d'annoncer au public que l'acte autorisant la compagnie de construire le boulevard est actuellement devenu loi.

En conséquence de cet acte récemment passé en chambre, une assemblée des pétitionnaires à la Législature a eu lieu à Montréal aux bâtisses de l'Assurance, jeudi, 30 du mois dernier, dans le but de prendre des mesures préliminaires pour mettre à exécution les dispositions de l'acte, et de nommer un comité provisoire pour veiller à cette affaire jusqu'à l'élection des Directeurs.

Les Messieurs suivants ont alors été élus membres du comité, savoir :

Hon. Juge McCord,
Hon. John Young,
Révérend L. Villeneuve,
W. W. Bréhaut, écuyer,
H. B. Smith, écuyer,
John Redpath, écuyer,
L. H. Holton, écuyer,
W Murray, écuyer,

lequel comité est autorisé à augmenter le nombre de ses membres.

Le comité ne croit pas devoir faire ressortir davantage l'utilité de cette entreprise d'autant plus que les habitants de Montréal ne manquent pas de comprendre combien ce boulevard contribuera à l'embellissement et à la salubrité de la ville. De toutes parts sur cette route, à l'Est, au Nord et au Sud se développe le plus magnifique panorama qu'il y ait sur ce continent. Ce boulevard terminé ainsi que le pont Victoria, cette merveille du siècle, feront l'éternelle admiration des étiangers qui visitent chaque année notre ville et y prolongeront plus tard leur séjour.

L'acte en question autorise non-seulement la compagnie à construire une route autour des Montagnes, mais aussi de la prolonger jusqu'au sommet et d'y acquérir des terrains soit à la cime soit sur les déclivités pour y établir des places publiques, des parcs, des jardins et des carrés ornementaux.

En fait de beauté pittoresque, d'air salubre et de magnifiques points de vue, il est peu de sites qui puissent égaler sous ce rapport les côtés Est et Ouest de la Montagne.

Le capital de la compagnie est fixé à cinquante mille piastres, avec pouvoir de l'accroître jusqu'au montant de $100,000, et afin de permettre à toutes les classes de prendre part à cette entreprise, les actions ont été fixées à $20 chacune, payables par versements. Chaque actionnaire a droit de vote en vertu de chaque action.

Aussitôt qu'il aura été souscrit $5,000 ou au-dessus du capital, une assemblée des actionnaires aura lieu dans le but de mettre l'acte en pleine opération et pour l'élection de neuf Directeurs dont la qualification pour cet emploi ne sera que de dix actions, ou cent piastres.

La Compagnie est autorisée à fixer et à déterminer par règlement le montant du péage à solder sur le chemin pourvu que les retours annuels n'excèdent pas dix pour cent sur le fonds capital après paiement fait de tous frais d'entretien et de réparation, et dans le cas où le montant du péage excéderait dix pour cent sur le capital, le surplus serait appliqué à la réduction du dit péage.

Quoique le profit ne doive être qu'une considération secondaire pour l'exécution d'un tel projet si n'y a pas de doute qu'il n'en résulte de vastes revenus et que la compagnie ne devienne à même de payer de bons dividendes.

Le boulevard doit être divisé en quatre sections, savoir :

Partant de quelque point de la rue Sherbrooke dans le voisinage de la rue Durocher ou avenue du Collége, près de la dite Montagne et s'étendant le long du talus du sud-est, passant par le Réservoir et le monument McTavish et se reliant au chemin entre la jonction des rues Sherbrooke et Guy et la barrière de la Côte des Neiges à tel point qu'il sera jugé convenable.

2o. Partant de quelque point du chemin entre la jonction des rues Sherbrooke et Guy et la barrière de la Côte des Neiges, et s'étendant au Sud et l'Ouest autour de l'extrémité sud de la Montagne près Monklands jusqu'à la barrière près le village de la Côte des Neiges, et aussi, si cela était jugé à propos, communiquant avec la dite barrière ou la Côte St. Antoine à quelque point au delà de la terrace Metcalfe.

3o. Partant d'un certain point près du village de la côte des Neiges, et se prolongeant au Nord et à l'Est et autour de l'extrémité occidentale de la grande Montagne pour communiquer avec la section ci-dessus précitée.

4o. Partant de la première section à ou près du monument McTavish au sommet de la montagne à ou près de l'Aqueduc, sur la limite des propriétés de John Redpath, écuyer et H. B. Smith, écuyer, et de là, aussi droit que possible pour communiquer avec la troisième section ainsi que du dit Aqueduc au Nord et à l'Est sur le sommet de la Montagne.

On pourra néanmoins faire des changements dans les sections ci-dessus, d'après arpentage convenable, et chaque actionnaire en souscrivant aura le droit de désigner la section sur laquelle le montant de sa souscription sera appliqué, mais, faute de demande spéciale, il sera loisible aux Directeurs de faire application sur telle section ou sections qu'ils voudront choisir.

Les terres que pourra posséder la compagnie seront exemptes de tontes taxes et charges publiques, et comme le principal objet que l'on a en vue est l'avantage de la Cité et de ses habitants, une clause est introduite dans l'acte accordant à la Corporation de la Cité le privilége d'acquérir le Boulevard ou places publiques ou aucune partie d'iceux, à telles conditions qui seront stipulées.

Le comité considère que l'espace de chemin à l'entour des deux montagnes ne surpassera pas cinq milles ; la largeur sera de 90 à 100 pieds, et le prix de construction, de clôtures, de barrières, &c., sera en moyenne de 8,000 à $10,000 par mille, indépendamment des dommages que le comité croit être peu considérables, attendu que les principaux propriétaires ont exprimé l'intention de céder le terrain traversant leurs propriétés exempt de toute charge.

Il pourrait arriver néanmoins quelques difficultés qui créées par d'autres personnes que les propriétaires pourraient entraver les opérations, mais le comité espère qu'aucun des propriétaires ne mettra un obstacle à une entreprise si désirable et qui donnera à leurs terrains, dont une grande partie resterait inutile en l'absence des chemins projetés, une valeur importante.

Si les propriétaires fonciers, sont mus par un esprit libéral et réalisent ainsi les espérances du comité, il n'est pas à douter que les citoyens en général ne s'empressent de souscrire immédiatement à une entreprise dont la réalisation sera à la fois un bienfait et une gloire pour notre cité.

Les listes de souscriptions sont ouvertes aux endroits suivants :

Chambre de lecture de la Bourse,
Institut des Artisans,
Association de la bibliothèque mercantile,
Institut-Canadien,
Bureau d'Assurance de Montréal,
MM. Dawson et fils,
St. Lawrence Hall,
Hôtel Donegana,
Montréal House.

9 septembre—ss

Compagnie du chemin de Fer de Vaudreuil.

AVIS

UNE ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE VAUDREUIL, aura lieu au bureau de Messieurs CARTIER & BERTHELOT, Avocats, rue St. Vincent, dans la cite de Montréal, JEUDI, le ONZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à TROIS heures de l'apres-midi, pour l'élection de nouveaux Directeurs et pour la transaction d'autres affaires de la Compagnie.

S. L. BENNETT,
Secrétaire.

Montréal, 1er Octobre 1858—7—ciu

FONDERIE DE LA CITE.

ET

MANUFANTURE DE MACHINES,

Nos. 52, 54, 56 et 60,

Rue de la Reine,

R. COQUERELLE,

Ingénieur-Civil.

Manufacture spéciale de fournaises par les systèmes de circulation de l'eau chaude, de la vapeur ou de l'air chaud.

SUCCES GARANTI,

Montréal, 15 Octobre 1857.—a 91

LIVRES NOUVEAUX.

	s.	d
Fabiola, où l'Eglise des Catacombes par le Cardinal de Wiseman, 1 vol. in-12 broché	2	0
Le Juif de Vérone, ou les Sociétés Secrètes en Italie, par Bresciani, 2 vols. in-12 broché	5	6
Journal d'un voyage en France par T. W. Allies, 1 vol. in-8o. broché	2	6
Hist re de la Terre-Sainte, par Rodriguez, 2 gros vols. in-8o. broché	11	3
St. Paulin et son siècle (350-450) par Ad. Busé, un gros vol. in-8o. broché	6	3
Vie de Gustave Martini de la compagnie de Jésus, par A. Provost, 1 vol. in-8o. broché	3	0
Les Arts et les Métiers, par E. Hocquart 1 vol. in-12, broché	1	6
Histoire de Sainte Elisabeth de Hongrie, par Barbier, 1 vol. in-8o. broché	1	8
Histoire d'Elisabeth reine d'Angleterre, 1 vol. in-12 relié	2	6
Leçons-modèles de littérature choisie, par le baron de Nilinse, 1 vol. grand in-12 broché	2	0

A vendre chez

BEAUCHEMIN & PAYETTE,
127, rue St. Paul.

7 aout

AUX

PROTONOTAIRES, GREFFIERS & SHERIFS

DES

Nouveaux Districts Judiciaires.

LES soussignés ont le plaisir d'annoncer à ces Messieurs qu'ils sont actuellement à faire les différents livres, tels que REGISTRE PLUMITIF, &c., &c., &c.

BEAUCHEMIN & PAYETTE.

RECUEIL

DE

PRIERES ET DE CANTIQUES

A L'USAGE DES

RETRAITES ET MISSIONS,

PUBLIE SOUS

LA SURVEILLANCE DES RR. PP. OBLATS

PAR

BEAUCHEMIN & PAYETTE,

ET

A vendre maintenant a leur Librairie,

No. 127, Rue St. Paul.

2 JUIN 1858.

PLUMES!

Nous avons reçu dernièrement de France un très bel assortiment de PLUMES METALLIQUES, de la manufacture de Blanzy, Poure & Cie., de Boulogne-sur-mer.

BEAUCHEMIN & PAYETTE.

27 mai

A VENDRE,

CETTE MAISON faisant l'encoignure de la petite rue St. Jacques et de la rue St. Joseph.

S'adresser au Bureau de la Banque d'Epargnes pour la Cité et le District.

14 sept—m

Nouvelle Ligne de Navigation.

COMPAGNIE DE NAVIGATION

DE

TROIS - RIVIERES.

LE splendide vapeur " OTTAWA," Capt. LOUIS ST.-LOUIS, voyagera régulièrement entre Batiscan et Montréal, arrêtant aux ports intermediaires trois fois par semaine, comme suit :

Partant tous les DIMANCHE, MARDI et JEUDI, de

Batiscan en montant,	2h.	P. M.
Champlain "	2½	"
Trois-Rivières "	5	"
Port St. François	5½	"
Sorel	8½	"

Et repartira de Montréal tous les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, à 5 heures, P. M. Arrêtant en descendant aux mêmes ports. Faisant un voyage à Québec par semaine, laissant Montréal tous les vendredis soir et revenant le soir suivant (Samedi.)

Pour frêt et passage, s'adresser au Capitaine à bord.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Président.

Trois-Rivières. 23 sept

Compagnie du Richelieu.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

ENTRE

MONTREAL ET QUEBEC.

VAPEURS

QUEBEC, VICTORIA & NAPOLEON.

Changements d'Heures.

Le et après Mercredi, le premier de Septembre prochain les vapeurs ci-dessus partiront de Montréal tous es jours à six heures P. M.

JOSEPH LEVY,
Agent.

Montreal 26 août

Société de Navigation

DU

LAC ST. PIERRE.

LE VAPEUR " CASTOR,"

CAPITAINE BUVAL.

A dater du 29 juin le vapeur Castor laissera Montréal, à 3 heures P. M., tous les Mardis et Vendredis, au lieu de 4 heures. Arrêtant à Sorel, Maskinongé et se rendra à la Rivière-du-Loup le même soir, ce qui donnera un avantage aux personnes qui désireront visiter les Sources de St. Léon, qui sont à six milles seulement du débarcadère Les promeneurs trouveront toujours de bonnes voitures pour se faire conduire à St. Léon aussitôt après l'arrivée du vapeur.

De plus, le " Castor " laissera Trois-Rivières tous les Mercredis et Dimanche, à 3 heures P. M arrêtant aux Ports intermédiaires, et afin de donner plus de temps aux voyageurs continuera Montréal le même soir au lieu d'arrêter enchemin comme ci-devant.

30 juin

SOCIETE DE NAVIGATION

ENTRE

ST. JEAN & MONTREAL.

A compter du 16 Aout courant

LE VAPEUR " St. JEAN,"

CAPT. LOUIS BOUSQUET,

Voyagera régulièrement entre JT. JEAN ET MONTREAL, arrêtant à tous les Ports intermédiaires le long de la Rivière Richelieu, comme suit :—

Partira de St. JEAN,

Tous les LUNDIS et JEUDIS, à UNE heure du Matin, arrivant à Montréal tous les MARDIS et VENDREDIS, à SIX heures, A. M.

Laissant MONTREAL,

Tous les MARDIS et VENDREDIS, à TROIS heures de l'Apres-Midi, arrivant à St. Jean tous les MERCREDIS et SAMEDIS après-midi

Ce Vapeur ayant subi l'inspection voulue par la Loi et obtenu un Certificat à cet effet, offre toutes les suretés aux Voyageurs.

La Compagnie s'obligera de livrer à St. Athanase d'Iberville tous les Effets et Marchandises pour cette dernière place, ainsi que ceux destinés pour les Townships de l'Est.

Pour Fret et Passage, s'adresser à bord ou à Montréal, à MM. F. F. MULLINS & Cie., No. 70, rue des Commissaires, et à St. Jean, au Bureau de

H. E. FORBES,
Sec.-Très.

St. Jean, 12 aout 1858—x

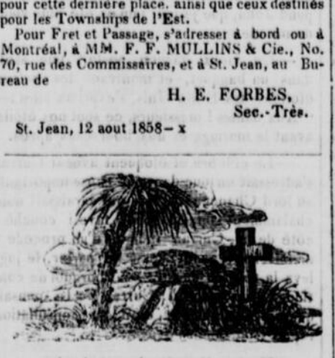

PRIX $2

POUR LE

CORBILLARD

Cercueils de toutes grandeurs.

A VENDRE

—AUSSI :—

Corbillards prets à toutes heures,

AVEC UN OU DEUX CHEVAUX.

Le Soussigné ayant à grands frais équipé deux magnifiques CORBILLARDS, avec deux chevaux ou un cheval bien harnachés, invite les citoyens à venir les voir à sa boutique, rue St. Joseph, quand ils en auront besoin. Il a aussi un petit CORBILLARD pour les enfants, qui ne le cède en rien aux deux premiers pour la beauté et la richesse, ainsi qu'un assortiment général de CERCUEILS de toutes grandeurs et qualités, depuis 10s à £10.

Il compte sur l'encouragement des citoyens de cette ville, car c'est à lui que l'on doit la réduction des prix pour le service des funérailles.

XAVIER CUSSON.

30 Janvier

Liste des Lettres

NON RÉCLAMEES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le 15 et le 30 Sept. inclusivement.—Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse. En demandant ceslettres on devra spécifier si elles ont été publiées.

Outre cette liste, une autre des lettres de ville est affichée à l'entrée du bureau correspondant aux mêmes dates.

LISTE DES DAMES.

	B
Boyer dame S	Bryon dit Lapierre dame François
Bouchette Miss	Bourassa dame N
	C
Cline Unime M D	Case Madame Marie
	D
Dorion Célina	Dorion Sophie
Dielle Madame	
	G
Gareau Zoi	
	H
Herman Mme E R	
	L
Lapointe Lydia	Levêque Denise
Lavigne Delphine	Larivière veuve Joseph
Lebeau Archange	Langevin Catherine
Lesage Louisa	Larose veuve François
Lebrun Esther	Labonté Delina
Larivière Rosalie	Lecavalier Sophia
Lebrun Marianne	
	M
M A Dlle	Mercier Julie
Marois Joséphine	
	P
Poitras Mary	
	R
Roy Sophie	Rochon veuve F X
St. Jeans Mary	St. John Rvd Lister
	V
Valois veuve Joseph	Vallée Hyppolite dme

LISTE DES MESSIEURS.

	A
Armand Jacques	Aubertin O S Louis
	B
Bastien Honoré	Barbieris Joseph
Bernard Xavier	Berthianme Joseph
Bellerose Damase	Bernard Charles
Beaudry M	Bolt Augustus
Boucher Arabb	Bourgonain S
Boucher Capt Joseph	
	C
Carrier Josep	Charette Xavier
Chevalier Gédéon	Charette Pierre
Courville François	Courteau Olivier
Coullard J	Cote Paul
	H
Hamelin Narcise	Hebert Chrisostôme
	K
Kion Jacques	
	L
Laflammes Louis	Lamage Charles
Langlois François	Lapierre Léon
Lambert G A	Lason Pierre
Laflamme J B	Lartel Dominique
Label Régiste	Lajoie Cecil
Lauzon Jacques	Lafointe Augustin
Lebett Magloire	Lemart A
Lemoine Etienne	Lepailleur Maurice
Leblanc Louis	Lemoine Prosper
Lizette François	Lussier Edouard
	M
Martel Pierre	Marini Edouard
Mathew Joseph	Martel Antoine
Maillou Jean Ovide	Matoni Carlo
Marzoin M	Maillou Frédéric
Menirrir M	Morin Joseph
	N
Nantel J B	
	O
Ouellet Louis	
	P
Pachenaude Honoré	Payette Charles
Payette Joseph	Papillon F
Pelhell N	Pepin Félix
Peltier François	Pigeon Joseph
Piché Gaspard	Plessied Napoléon
Proux Magloire	Prevost François
	R
Racicot Raimuel	Remond Germain
Rusaw Joseph	Robert Marcille
	S
Saintonge Jot	St. Germain Elie
	T
Teyon Léon	Terin Joseph
Thibaudeau François	Toupin Louis
Turgeon Soseph	
	V
Vincent Gédéon H	Vincent Edwd
	Y
Yoins Louis	

J. B. MEILLEUR,
Maître de Poste.

Bureau de Poste,
Montréal,
9 oct. 1858.

AUX GOUTTEUX.

RECU DE FRANCE DIRECTEMENT

COLCHIQUE DE COCHEUX.

—AUSSI—

PASTILLES A VERMIFUGES.

Délicieux remède contre les vers pour les Enfants.

Pharmacie du Docteur Picault,
No. 42, Rue Notre-Dame, Montréal.

Stereoscope.

C. DION & CIE.

SONT

PRÊTS A FOURNIR DES PORTRAITS ET DES VUES STEREOSCOPIQUES DE LA PLUS BELLE DESCRIPTION,

AMBROTYPES,

Portraits en pied et en Miniature,

PHOTOGRAPHIES COLORIÉES, &c.

MR. PARKER continuera à prendre sur ivoire d'après nature, et au moyen du Daguerreotype des portraits de personnes mortes ou vivantes, le tout exécuté de la manière la plus artistique.

Rue Notre-Dame, No. 210.

9 janv

A LOUER

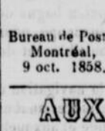

UNE SUPERBE FERME située entre les rues SHERBROOKE et DORCHESTER, au bout du Quartier St. ANTOINE, de 150 arpents en superficie, avec un VASTE JARDIN, une MAISON, une grange et autres épendances, &c., &c. S'adresser à

MR. GERVAIS,
Demeurant sur la dite ferme.

Montréal 31 janv.

BLANCHISSEUSE.

MME VEUVE MARIE DESCHESNES informe les citoyens de Montréal, qu'elle réside maintenant au No. 133 rue Lagauchetière où elle recevra toutes sortes de commande pour Blanchissage et repassage.

16 sept

HUITRES CARAQUETTES

AU

RESTAURANT COMPAIN

A VENDRE

AU 100 OU AU QUART.

Elles viennent d'être reçues venant directement de Caraquette.

18 sept

QUI VEUT, PEUT.

Par une bonne matinée sereine et dorée d'un beau soleil, je rencontrais souvent au bois de Boulogne, sous l'allée de la Vierge des Berceaux, une vieille aveugle au visage noble, au maintien distingué, conduite par une jeune fille blonde, aux grands yeux pleins d'une douce mélancolie et d'un amour céleste. Cette belle enfant m'apparaissait comme un ange guidant l'humanité aveugle et infirme et lui causant tout bas des choses du ciel :

Ma curiosité fut piquée. J'amenai l'occasion de converser avec ce couple intéressant. Je trouvai dans l'aveugle une haute intelligence ; dans la jeune fille beaucoup d'instruction. Je ne pus rien savoir par elles-mêmes de leur position sociale. A en juger sur les apparences, elles n'étaient pas heureuses. Je pris des informations.

Mes soupçons se confirmèrent. C'était une famille autrefois riche, tombée dans l'indigence par une suite d'événement inexplicables, si on en fait l'œuvre de *la fatalité* qui n'est qu'un vain mot. Il est plus consolant de voir, avec les yeux de la foi, dans les vicissitudes humaines, la main de celui qui châtie ou éprouve.

J'appris donc que Sophie nourrissait, du travail de ses doigts, sa mère aveugle et une jeune sœur de douze ans, qu'elle instruisait avec beaucoup de soin.

A une jeune fille pleine d'imagination et de connaissances, élevée dans un haut rang, qu'il faut de résignation pour se soumettre à un aride travail manuel ! La religion seule donne ce courage.

Je fis des démarches, et je réussis.

Un matin donc j'appelai la jeune fille chez moi et lui fis part du résultat de mes recherches.

Il s'agissait d'une place avantageuse. C'était une riche famille qui demandait une institutrice accomplie. Sur les éloges mérités que j'avais faits de Sophie, elle fut agréée. On lui faisait un traitement magnifique ; on assurait son avenir et une existence honorable à sa mère, dont la veillesse et les infirmités trouveraient dans l'amour de sa plus jeune fille, déjà grande, les mêmes soins que lui prodiguait Sophie.

Mais, entre autres conditions que l'institutrice remplissait à merreille, on exigeait impérieusement qu'elle fût habile en dessein. Or elle avait un peu négligé cet art.

Le croirez-vous d'une personne qui prétend donner des leçons de morale ? J'employai tout ce que j'avais d'ascendant pour insinuer à l'innocente jeune fille qu'elle devait à l'état de sa mère, à l'avenir de sa sœur au sien même, une légère concession... Je n'ose m'exprimer ! vous allez prendre de l'humeur contre moi ... J'essayai d'obtenir, à force de raisonnements, un acte de réserve et de prudence qui répugnait à sa virginale et candide probité ... Cela n'est pas encore très-clair, tant il est difficile d'exprimer des choses dont on doit rougir !

Vous allez me comprendre.

Je l'avais donnée comme très-habile en dessin ; je lui fis sentir qu'elle en savait assez pour en démontrer les éléments à une enfant de sept ans, qu'elle prendrait de la force par des exercices particuliers, une étude de chaque jour, et j'osai lui conseiller de ne pas démentir ; ce qu'elle ne voulut jamais me promettre.

C'est mal, n'est-ce pas, de donner un tel conseil ? Mais ne m'en veuillez pas, avant d'avoir lu jusqu'au bout.

Malgré sa répugnance à mentir et sa résolution bien prononcée de répondre véridiquement aux questions de tout genre qui lui seraient adressées, je présentai Sophie à M. et à Mme de***. Elle fut bien accueillie. Elle eut le bonheur de satisfaire consciencieusement à toutes questions ; car, de dessin, il n'en fut pas dit le mot. Je m'en retournai. Mais quelle fut la perplexité de la pauvre Sophie, qui n'avait jamais dessiné *d'après la bosse*, lorsque M. de ***, la conduisant dans la chambre qui lui avait été préparée, lui montra un buste d'Apollon, et lui dit :

" Il m'en faut l'esquisse ; j'en ai besoin. Je compte sur votre obligeance pour cela."

Et puis il sortit sans attendre de réponse.

L'institutrice resta longtemps dans l'immobilité de la stupeur... Adieu ses rêves de bien être pour sa mère ! ... Adieu tout son avenir !... Elle fond en larmes, se jette à deux genoux, implore le Dieu des faibles, s'inspire dans la prière, conçoit une résolution presque de délire : elle se relève, retourne sur tous les sens le bloc fatal, l'examine, l'analyse, l'étudie, s'exalte par degrés, et saisissant le crayon, s'écrie d'enthousiasme comme le Corrège : " Et moi aussi je suis peintre !"

La voici à l'œuvre ! un premier essai n'est pas sans résultat ; un second a quelque ressemblance ; un autre a plus de proportions ; le suivant est mieux encore ; toujours les traits informes effacés font place à des traits plus exacts. C'est comme le travail de la création qui s'élabore par degrés et passe de l'état de mouvement et d'harmonie.

" Et bien, lui dit M. de ***, pendant le dîner, mon Apollon ?

—J'y travaille, monsieur.

—Oh ! ne vous pressez pas. Vous pouvez prendre plusieurs jours pour cette tâche."

Le soir, après avoir été puiser de la force dans les baisers de sa mère, Sophie reprend son œuvre à la clarté des flambeaux. Elle dessine, elle dessine, elle dessine... Elle tombe, pour ainsi dire, dans une hallucination de somnambulisme ; le papier s'anime sous ses doigts, et le premier rayon du *dieu du jour*, glissant sur le dessein achevé, vient éclairer son *antique symbole*.

C'est Apollon ! l'Apollon du Belrédère, L'heureuse Sophie est à genoux ; elle adore cette Providence mystérieuse qui fit le soleil dans l'infini des cieux, l'étoile dans l'azur du firmament et l'âme humaine dans le corps frêle d'une jeune fille, sa plus douce image !

Le soir de ce jour j'étais chez M. de***. Le dessin improvisé pendait à la muraille dorée.

" Messieurs, disait M. de ***, c'est un premier essai et c'est un coup de maître."

Et...(ce qui doit vous réconcilier avec le mensonge dont j'ai usé) M. de *** raconta comment il avait agi de concert avec moi pour éprouver, dans Sophie, toute la force de cette maxime :

QUI VEUT, PEUT.

MME DE RAINCY.

Extrait de la correspondance du *Courrier des Etats-Unis :*

Paris, 29 septembre.

Le traite avec la Chine.

M. de Bellecourt, porteur du traité signé avec la Chine, s'étant dirigé de Marseille, non vers Paris ; mais vers Biarritz, où se trouvaient l'empereur et le ministre des affaires étrangères, ce n'est qu'hier que le *Moniteur* a pu nous donner une analyse détaillée de ce document, dont le texte ne doit-être publié qu'après l'échange des ratifications officielles. Ainsi le veulent les usages diplomatiques, qu'on a résolu d'observer vis à vis de l'empereur de Chine, comme s'il faisait déjà partie du concert européen. On a même prétendu que la France et la Russie allaient envoyer à ce souverain les grands cordons des ordres de la Legion d'Honneur et de Saint Vladimir ; mais il n'y a de vrai jusqu'à présent, que l'élévation du baron Gros, négociateur du traité français, à la dignité de sénateur, et celle du prince Gorschakoff, ministre des affaires étrangères de Russie, au grand cordon de l'ordre de Saint André.

Il résulte de l'analyse du *Moniteur* que la Chine paiera à la France une idemnité de quinze millions de francs. On ne connait pas encore au juste le chiffre de l'indemnité accordée au gouvernement anglais ; mais le *Pays* croit savoir qu'il ne dépasse pas celui accordé à la France, les deux puissances ayant du traiter sur le pied d'une entière égalité, comme nations, aux yeux des Chinois. Seulement, une indemnité supplémentaire de quinze millions serait destinée à désintéresser les négociants anglais domiciliés à Canton, où nous n'avons pas éprouvé de pertes égales, n'y possédant point d'établissements. Nous n'avions donc pas de réclamations à faire valoir de ce dernier chef.

Une correspondance adressée de Tien-Tsin au *Moniteur*, renferme des détails intéressants sur la signature du traité. Cette cérémonie s'est accomplie le 27 juin dernier après quinze jours de discussion. Le baron Gros, accompagné du personnel de la légation, de l'amiral Rigault de Genouilly et d'un détachement de soldats de marine, précédés du drapeau tricolore, s'est rendu à la pagode de Hei-Kwang, où l'attendaient Kwei-Liang et Hour-Chana, commissaires impériaux. On a pris le thé, boisson dont l'absorption précède, en Chine, inévitablement toute conférence politique ou autre. Le traité a été ensuite signé par les deux commissaires chinois avec des pinceaux, et par le baron Gros avec des plumes, dont les signataires firent courtoisement l'échange. Après l'opposition du grand sceau arrivé de Pékin, sur les deux exemplaires du traité, dont l'un est offert par le baron Gros à Kwei-Liang, après l'avoir enveloppé dans un riche étui de soie bleue, brodée d'or, apporté de Paris, on a bu du vin chinois, tiédé et sucré, à la santé des deux empereurs ; on a dîné, puis les plénipotentiaires se sont retirés en grande pompe, à la clarté des flambeaux et des feux de Bengale, et au bruit des feux d'artifices tirés par les canonnières mouillées dans le fleuve.

Le premier acte de l'ambassadeur de France, après la conclusion de la paix, a été de demander aux deux commissaires impériaux l'élargissement immédiat des chrétiens détenus, depuis de longues années, dans l'intérieur de l'empire. Il lui a été promis qu'un ordre émané de Pékin allait leur rendre immédiatement la Liberté ! Mais le traité de Tien-Tsin n'avait pas eu, aux dernières nouvelles, la vertu de rétablir la paix à Canton. Les habitants de cette ville continuaient à massacrer impitoyablement les européens qu'ils trouvaient isolés. " Dans l'espace de cinq jours, écrit au *Times* un officier anglais, nous avons compté 23 victimes de la perfidie sauvage des Chinois." Cet état de choses prouve, ou que le gouvernement central est impuissant à faire respecter ses volontés aux extrémités de ce vaste empire, ou que les hauts fonctionnaires croient entrer dans la pensée de l'empereur en regardant le traité comme une concession faite au jour du danger, mais destinée à être violée le lendemain. L'avenir nous éclairera sur ce point.

Les clauses du traité ont causé une joie très-vive au souverain pontife. Il s'est félicité de voir la Chine ouverte aux missionnaires du catholicisme. Mais il sera fait à ces missionnaires une rude concurrence par les prédicateurs du protestantisme anglo-américain et de l'église grecque de Russie. Leurs rivalités devront, du reste, inspirer des préventions fâcheuses aux Chinois, au milieu desquels le schisme s'introduira en même temps que la foi.

Le *Moniteur* fait remarquer que si la Chine est destinée à subir l'heureuse influence du christianisme et de la civilisation, et que si un résultat d'une telle importance a obtenu au bout du monde avec des forces militaires si peu considérables, " on doit l'attribuer à la bonne entente heureusement maintenue entre les gouvernements de France et d'Angleterre, et à la valeur dont les marins des deux pays viennent de donner de nouvelles preuves."

Chronique générale.

Ce nouvel hommage rendu à la bonne entente, sinon à l'alliance des deux gouvernements, n'empêche pas nos voisins de se préoccuper de la défense des côtes du Royaume-Uni. Leurs journaux s'occupent avec ardeur de l'armement du *Leviathan*, que le gouvernement français n'a point disputé à la compagnie anglaise qui s'en est rendue adjudicataire, et de la construction de vaisseaux béliers, capables de neutraliser ceux qui se construisent dans nos arsenaux.

Le *Dublin Mercantile Advertiser* annonce qu'on doit étendre considérablement les fortifications de Spike Island, qui domine l'entrée du port de Queenstown. De son côté, le *Morning Post* continue à sonner l'alarme à propos de la cession du port de Villafranca faite à la Russie, malgré toutes les explications rassurantes qui ont été données à cet égard par la *Gazette piémontaise*. Il en résulte que cette concession est gratuite et n'a aucun caractère militaire, qu'elle n'a pour but que de favoriser la concurrence faite par les paquebots russes d'Odessa à la compagnie du Lloyd autrichien, et d'attirer à Gênes, ou à Villafranche, le transit commercial qui se fait aujourd'hui par Trieste. Mais le *Morning Post* ne regarde pas moins comme un danger et presque comme une usurpation, l'introduction de la marine russe dans la Méditerranée, où elle pourra donner, au besoin, la main à la marine française et substituer son protectorat au protectorat anglais sur la cour de Turin. Ce qui blesse surtout le journal de lord Palmerston, c'est le bruit accrédité qu'avant de faire cette cession à la Russie, le comte de Cavour aurait cru devoir se rendre à Plombières pour consulter l'empereur des Français, tandis qu'il n'aurait rien dit au cabinet de lord Derby, qui n'aurait connu le traité que par la voix publique. Par ce silence, la cour du Turin aurait voulu se venger de la conduite équivoque du gouvernement anglais dans l'affaire du *Cagliari* et de son rapprochement avec l'Autriche.

Le cabinet de Vienne, contre lequel le coup est plus spécialement dirigé, a aussitôt cherché à le parer en augmentant la subvention qu'il donne à la compagnie du Lloyd, et il s'est abstenu des plaintes peu dignes auxquelles s'est livré le *Morning Post*. Il est vrai que celui-ci y a vu une occasion de battre en brèche le ministère Derby et de faire une réclame en faveur de lord Palmerston. Le patriotisme n'a nulle part de plus beaux élans que dans les journaux qui ont des ministres à placer.

Le *Times* s'est montré plus circonspect, et son correspondant parisien a même accusé ses compatriotes de tourner aux gobe mouches. (Textuel.) Mais l'organe de la cité a trouvé une autre occasion d'attaquer lord Derby. Il a profité, pour cela, de la vente des écuries du noble lord qui voulait, disait-on, se retirer tout à la fois de l'arène du sport et de la lice politique. Le *Times* lui reproche de n'avoir livré aux acheteurs que ses chevaux de moindre valeur et d'avoir réservé ses meilleurs coursiers. Cette demi mesure ne plaît pas au journal défiant qui y trouve un prétexte à rappeler les revirements politiques qui ont marqué la carrière du premier ministre. La vente incomplète de ses écuries présage au *Times* la présentation d'un bill de réforme incomplet comme elle. Donc, ce bill ne pourra satisfaire la chambre des communes, qui renversera le ministère tory pour le punir de ses demi-mesures. Et voilà comme d'une vente de chevaux on peut arriver aux plus hautes considérations de la politique. Celle-ci n'est-elle pas un peu une joûte et une course entre les hommes et les partis qui se dis

de vapeurs naviguant régulièrement entre Suez et l'île de la Réunion, par Djeddah, Ouden, Mayotte et Madagascar. Les expéditions projetées contre la Cochinchine et éventuellement contre Madagascar, montrent que la France entend avoir sa part du riche butin que s'ouvre en Asie et qu'elle aspire à refonder un empire colonial sur les ruines de celui qu'elle a perdu. Un journal anglais appelle l'attention du cabinet de St. James sur l'état prospère des Antilles françaises et sur le développement qu'y prend l'initiative des Indiens et des Chinois, dont 1.500 ont été importés en un mois de Pondichéry. Enfin, la colonisation de l'Algérie ne peut manquer d'être puissamment secondée par le régime civil et libéral que s'efforce d'y introduire le prince Napoléon, qui a pris à cœur ses destinées. Des bruits annonçant une certaine agitation parmi les tribus arabes de la province d'Oran avaient été répandus à Alger. Le gouvernement les a fait démentir, et nous n'avons rien à redouter de sérieux de la part des musulmans algériens dont la plupart savent apprécier aujourd'hui los avantages de notre domination.

L'Espagne ne reste point complètement étrangère aux tendances d'expansion des autres nations maritimes. Elle se dispose à envoyer 3,000 hommes à Cuba, soit pour accroître la défense de cette île, qu'elle ne veut céder à aucun prix aux Etats-Unis, soit pour aller à Tampico tirer satisfaction des actes agressifs dont des sujets espagnols ont été victimes. Le cabinet de Madrid prépare aussi une expédition contre les pirates du Maroc, et il aurait demandé le concours de la France, qui le lui aurait promis en échange du concours qu'il lui prête en Cochinchine. L'Afrique s'ouvrira ainsi, comme l'Asie, par la force des armes, à la civilisation de l'Europe.

FREDERIC GAILLARDET.

LA MINERVE.

Samedi matin, 15 Octobre 1858

Nos Elections et la Politique.

Parmi les Actes importants de la dernière Session du Parlement se trouve au premier rang la loi qui règle sur de nouvelles bâses nos élections législatives.

Jusqu'ici, le droit électoral n'étant protégé que par la sainteté du serment, la politique impie en a profité pour se pousser aux Chambres en se servant d'un système de démoralisation qui a fini par mettre sérieusement en danger les véritables intérêts du pays. Pour un grand nombre, le moment des élections semble devenir celui où les citoyens peuvent se dépouiller impunément de toute obligation morale et religieuse. La conscience n'est plus alors qu'un vain mot ; la religion du serment perd tout son prestige et sa gravité ; pour tout dire enfin, le parjure, cet épouvantable cancer des sociétés humaines, n'inspire plus de répulsion : bien plus, il est devenu l'horrible instrument qui fait nos législateurs. Moyennant quelques piastres ou quelques chelins, tel homme, réputé honnête et probe jusque là, ira donner un vote et jurer sans sourciller sur les saints Evangiles qu'il n'a rien reçu soit en dons, soit en promesses directement ou indirectement. Moyennant quelques piastres ou quelques chelins (autrefois c'était pour un verre de rum) un individu, vagabond sans famille comme sans propriété, ira donner un vote et jurer qu'il est qualifié comme électeur et comme indépendant. Et c'est ainsi au moyen du vil dollar, que nos Chambres se remplissent depuis plusieurs années de législateurs incapables ou ambitieux. Ne devant leur mandat qu'à leur propre bourse, auront-ils à cœur les intérêts des électeurs qui les ont élus ? Pas le moins du monde. L'on crie à tort ou à raison contre les hommes qui profitent de leur position législative pour se procurer quelques gras contrats, ou quelque fructueuse charge : mais rien de plus simple. Telle élection n'a été pour ce candidat qu'une spéculation, un placement ordinaire de fonds dont les intérêts ou les profits dépendent de son habileté ou de son activité.

Comment s'étonner maintenant du caractère ou plutôt du manque de caractère de nos lois, de leur multiplicité, de leur confusion et quelquefois de leur absurdité ?

Le député qui ne doit son siège qu'à son argent est un député pour rire ; il sera à sa place de législateur comme s'il était à son magasin ou à son bureau, et il n'ira voter qu'entre une addition et une soustraction. Il saura à peine la loi qu'il rejette ou qu'il adopte.

Sans doute, la Chambre renferme de très-honorables exceptions : le pays compte encore avec bonheur parmi ses législateurs des hommes qui unissent les talents au dévouement patriotique : bien plus, nous ne sommes pas assez corrompus pour ne pas les voir et les admirer. Voilà aussi pourquoi nous croyons que nos paroles peuvent porter quelques fruits ; car, il en est des sociétés comme des individus : tant que le libertin conserve un sentiment de respect pour la vertu, il n'est jamais perdu entièrement et sa mère peut toujours espérer de le voir rentrer dans le chemin de la vérité et du devoir. Malgré l'affreuse démoralisation que les élections ou plutôt que les courtiers d'élection répandent au sein du pays, voyez de quel respect l'on entoure l'homme élu par des moyens honnêtes et légitimes, l'homme élu pour ses principes.

Il y a quelques années, un homme revêtu de la double autorité du talent et du caractère sacerdotal se levait au milieu de nous et entreprenait la régénération de son pays, du peuple canadien, dans une laborieuse et brillante croisade contre l'intempérance : l'on sait de quels succès Dieu couronna cette œuvre à la fois sainte et patriotique. Eh ! bien ; la plaie du parjure est cent fois pire que le démon de l'ivrognerie, parce qu'elle est plus cachée et que son poison pour être plus lent n'en est que plus sûr. Le verre de rum porte en lui même son opprobre et son venin ; il se manifeste à l'instant et il repousse par son aspect furieux ou insensé. C'est pourquoi, en aucun temps, il peut être combattu avec succès : d'ailleurs, ses effets sont plutôt physiques que moraux.

Avez-vous jamais réfléchi au parjure, à sa nature, à ses effets sur l'homme et dans la société ? Si vous y avez réfléchi, n'avez-vous pas tremblé sur le sort qui nous attend ? Nos élections, pour la plupart, sont autant de pas sur la route du déshonneur, de l'opprobre, de l'irréligion et de l'anarchie : et l'on sait si cette pente est glissante. Il n'y a que la foi qui rend un peuple véritablement fort et grand ; le parjure enlève à ce peuple l'élément premier de sa grandeur. Imaginez un peuple féroce, un peuple de brigands, un peuple d'égorgeurs ; vous ne le trouverez que là où le serment est violé avec froideur et impunité. Non ; l'ivrognerie la plus ignoble, la plus échevelée, la plus impure ne fera jamais autant de mal à un peuple que le parjure.

Tout le monde s'accorde à regarder comme graves les temps actuels ; on interroge avec inquiétude les faits présents ; on n'ôse frapper aux portes de l'avenir ; on s'arrête frappé de stupeur en face de l'ambition cupide qui fait tous les jours de nouvelles victoires et monte rapidement les degrés de l'autorité. Nos sages et nos vieillards entrevoient une catastrophe pour notre nationalité : ils ont raison. Quand la religion du serment, quand la bonne foi est bannie du sein d'un peuple, sa mort politique et sociale n'est pas éloignée. Vous avez ébranlé l'autel ; voyez l'édifice social qui craque de toutes parts.

D'où vient tout le mal ? De la politique, de la mauvaise politique. On a trop oublié qu'en politique, comme en Religion, ce sont les principes seuls qui sauvent. Du moment où l'individualité a remplacé le principe, l'ordre a été rompu et ses débris n'ont pu arrêter l'invasion de l'égoïsme et de toutes les mauvaises passions. Or, sachons-le bien ; les masses sont trop égoïstes elles-mêmes pour ne pas suivre l'exemple de la classe intelligente et aisée ; et elles se prostitueront à l'homme, quand elles se seraient volontiers dévouées à un principe. Aujourd'hui, l'on achète les électeurs, parcequ'on ne leur montre pas assez le principe : et là comme partout c'est l'exemple qui entraîne. Pour le peuple, l'exemple est sa morale.

La loi, dont nous parlions au début de cet article, remédiera-t-elle aux abus, à la corruption, à la vénalité, au parjure qu'entraînent nos élections législatives ? Non, sans doute ; mais l'on conviendra que c'est un grand progrès d'accompli. En effet, cette loi prend sous sa garde le Droit électoral et ne le laisse plus à la conscience de l'individu ; personne ne pourra donc plus voter, s'il n'est dûement qualifié et enrégistré. On le voit ; cette mesure écarte du poll cette tourbe d'hommes sans aveu et sans lendemain qui font un véritable trafic de leur serment ; les citoyens seuls voteront : est-ce à dire que la corruption sera anéantie ? Non : le siège du mal est placé trop loin de l'atteinte des lois et des châtiments humains pour qu'il soit affecté de cette mesure. Nous aurions (et nous l'aurons) le scrutin secret que rien ne serait encore fait, si la voix de tout ce qui a de l'inflence sur l'esprit et le cœur ne s'élevait pour seconder ou plutôt devancer les lois et les mesures de nos Chambres Législatives.

Nous n'avons foi en celles-ci qu'en autant qu'elles sont appuyées de celle-là.

Elections de Montarville et Alma.

Nous ne pouvons passer sous silence l'impartialité et l'énergie qui ont caractérisé la conduite de M. Vilbon, député Officier-Rapporteur de la Division Alma, et celle également digne de M. Mignault, pour la Dision Montarville. Durant ces deux élections et grâce à la 13e clause de la dernière loi des élections, qui prescrit sous peine d'amende de fermer les auberges et hôtels aux lieux où se tiennent les polls, on a vu peu de personnes enivrées et partant peu ou point de tapage.

Mardi prochain est le jour fixé pour la nomination qui aura lieu au Sault-au-Récollet à midi.—Les amis de M. Armand ne manqueront pas sans doute de s'y rendre.

Division Gore (H.-C.)

M. Alexander, candidat libéral conservateur, est élu Conseiller Législatif pour la division Gore, Haut-Canada.

Cercle Littéraire.

Les Membres du Cercle Littéraire sont spécialement priés de se réunir ce soir à leur salle de la rue St. Joseph pour 8 heures précises.

Des affaires très-importantes pour l'avancement de la société doivent s'y traiter.

Le comité de direction devra s'assembler à sept heures et demie du soir.

Les Fusilliers de Boston.—Un corps de 50 hommes de cette milice indépendante de Boston est arrivée en cette ville mercredi dernier à 3 h. P. M. Ils ont été reçus par notre milice active au son du canon.

S. H. le Maire les a harrangués. Hier soir, leur Musique a dû donner une Grande Promenade Concert Militaire.

—Nous publions aujourd'hui un Essai du Dr. Ricard lu devant l'Institut-canadien-français et qui mérite certainement l'attention du public.

Missions de l'Abyssinie.—Selon une lettre d'un missionnaire de cette lointaine contrée, le nombre d'esclaves enlevé d'Ethiopie annuellement est de sept mille, dont les trois quarts sont de jeunes filles de 7 à 12 ans et appartenant à des familles chrétiennes. Le port principal d'où elles sont envoyées sont Jonakin, Massowah, Adule, Toujopra et Zell. Ces enfants sont conduites en Arabie où elles sont vendues à raison de 1,000 francs chacune. Elles sont ensuite transportées d'Arabie dans toutes les parties de l'empire Ottoman pour composer les harems des grands seigneurs.

Fatal accident à Sherbrooke.—On nous apprend que, samedi dernier, tandisque M. Ibbotson et M. McLennan, étaient occupés à l'exercice de la carabine, une balle égarée partie du fusil de M. Ibbotson, traversa l'abdomen de M. McLennan qui fut tué sur le champ. M. Ibbotson est grièvement blessé.

Un centenaire.—Joseph Beaubien, du village du Bic, Bas-Canada, est mort le 20 du mois dernier, à l'âge de 103 ans. Le vieillard aimait à rappeler les anciennes anecdotes relatives au mémorable siége de Québec. Il se rappelait parfaitement, et racontait cet épisode avec lucidité, comment, à la nouvelle de la prise de cette ville, sa mère, cherchant un refuge dans les forêts, l'emporta en croupe sur un cheval. Beaubien a conservé toutes ses facultés jusqu'au dernier moment.

*Navrant épisode de la catastrophe de l'*AUSTRIA.—Au nombre des désastres maritimes malheureusement si nombreux depuis quelque temps, il n'en est aucun qui ait produit un incident aussi douloureux que celui qu'a raconté, à son arrivée à New-York, un des passagers échappés au sinistre. Voici textuellement le rapport de ce naufragé : "Nous avions à bord de l'*Austria* un monsieur anglais et sa dame qui s'embarquèrent à Southamptom. Ils avaient trois enfants ; une fille de cinq ans, un garçon d'environ trois ans et un enfant encore à la mamelle. Au moment de la catastrophe, le mari se jeta le premier à l'eau ; les flammes devenant de plus en plus furieuses, la dame prit sa fille, l'embrassa et la précipita dans les flots. Elle prit ensuite son fils, bel et robuste enfant, lui donna son dernier baiser et le jeta aussi dans l'abîme. Les vagues le soulevèrent à trois reprises différentes et chaque fois il s'écriait d'une voix à fendre tous les cœurs : "Maman ! maman !" Un moment après il ne reparut plus. La malheureuse mère, éperdue et folle sous le poids d'une si grande douleur, serrant étroitement contre son sein son dernier enfant, se jeta avec lui dans l'abîme d'où ils ne reparurent plus."

Un conseil de chefs Indiens.—Un grand conseil d'Indiens civilisés s'est tenu dernièrement à Brant, Haut-Canada. Les chefs, descendants probables du célèbre Brant, parlèrent dans les termes les plus respectueux et les plus enthousiastes de leur *grande mère*, la reine Victoria, et du *grand canon*, le gouverneur-général. Ils s'étendirent aussi sur les vertus privées de l'homme rouge et sur les dangers que lui offraient l'usage de l'eau de feu. L'objet principal de ce conseil était de protester contre le nouveau bill des Indiens civilisés et la vente de leurs terres.

On lit dans *La Jeune Amérique* (journal louisiannais) du 2 courant :

Evènement déplorable.—Un évènement affreux et qui pouvait avoir des suites plus horribles encore, vient d'avoir lieu dans notre paroisse ; voici les faits : Madame Veuve Keten se plaignait que chaque jour, ou plutôt chaque nuit, son jardin était dévasté par certains larrons inconnus. Sa vigilance, ainsi que celle de son fils, se trouvait toujours en défaut. La brave femme avait l'habitude de quitter sa couche avant l'aube pour aller abreuver ses plantes potagères. Mardi dernier, elle se leva selon son habitude avant le jour et se mit en devoir d'arroser ses légumes. Elle se livrait depuis quelque temps à cette occupation, le jour commençait à poindre et ne laissait voir les objets que très indistinctement, à travers un léger brouillard, quand son fils se lève à son tout et aperçoit dans le jardin une forme humaine qu'il prend pour un de ses voleurs de nuit. Aussitôt, sans réflexion et encore sous l'influence du sommeil, il saisit son fusil, tire sur le délinquant supposé et le renverse.

Au cri de la victime il approche et reconnait sa mère baignée dans son sang. Mettez-vous à sa place, ô lecteur, et jugez de la douleur, de la stupeur du pauvre enfant.... Mais hâtons-nous d'ajouter que, très-heureusement pour cette mère infortunée, elle ne fut atteinte qu'au bras, lequel préserva le torse tout entier, et que la blessure, quoique grave, ne laisse aucune inquiétude sur la vie de la blessée, confiée d'ailleurs aux soins intelligents du docteur Chabaud.

Que cette catastrophe soit une leçon pour ce fils imprudent ! Quelle en soit une aussi pour toutes les personnes dont le caractère violent ne leur permet pas de résister à un premier mouvement de colère

On lit dans le *Courrier des E.-U.*

EXPLOSION A LA HAVANE.

Il y a quelques jours, le télégraphe nous apportait la nouvelle sommaire d'une lamentable catastrophe survenue à la Havane. Voici les détails qui nous parviennent aujourd'hui à ce sujet, dans les journaux de la Havane :

"Le 29 septembre, à 4 heures et demie P. M., le magasin naval, à la Havane, situé près de la rade et contenant cent cinquante mille livres de poudre à canon, quelques centaines de bombes chargées, des grenades, ainsi qu'un grand nombre de fusées a fait explosion.

"Les détails de cette catastrophe tels qu'ils ont été donnés par un grand nombre de personnes habitant la ville, sont vraiment effrayants.

"Jusqu'à présent, on a pu trouver ensevelis sous les ruines, et près des lieux du sinistre, vingt-huit cadavres et 105 blessés dont quatre sont morts immédiatement après avoir été transportés à l'hôpital.

"Pendant un moment, a t-on assuré, l'air était rempli d'agents de destruction de toute sorte, et une grande quantité de pierres et d'éclats de bombe d'obus ont été lancés dans la baie. Cependant aucun des navires qui étaient dans le port n'a éprouvés d'avaries.

"Les cadavres de trois coolies ont été lancés jusqu'aux pieds du fort Atarès, qui est à un quart de mille du théâtre de l'explosion.

"Il y avait plus de trois cents personnes, pour la plupart coolies, employées au nouveau magasin d'entrepôt de sucre situé dans le voisinage immédiat du lieu du désastre, et parmi ces malheureux on a pu compter de nombreuses victimes.

"Du corps militaire chargé de garder le magasin, sur seize hommes dont il se composait, il n'en est resté que quatre.

"Il y a sans nul doute, grand nombre de cadavres encore ensevlis sous les ruines et dans les eaux de la baie.

La destruction d'une belle file de magasins d'entrepôt de sucre, se composant d'environ vingt bâtisses, dont plusieurs étaient achevées et les autres envoie de construction, est complète ; il ne reste maintenant de ces beaux édifices qu'un monceau de ruines.

"La commotion a été assez forte pour détruire les gazomètres, ce qui paralyse pour le moment la fabrication du gaz et empêchera la ville d'être éclairée pendant au moins trois mois.

"Toutes les maisons de la ville ont plus ou moins ressenti le choc ; plusieurs ont éprouvé des dégats, au nombre desquelles on cite la résidence de don Domingo Aldama, en face de la place d'armes, et la maison de don José Bonilly."

Salut miraculeux.—Un voyageur rapporte en ces termes, dans une lettre particulière, le salut miraculeux d'un convoi de chemin de fer, entre Dijon et Mâlain :

"Parti de Dijon hier matin 13, le train de marchandises n. 106 avait gravi la longue rampe qui, de cette ville, s'élève avec une pente de huit millimètres par mètre jusqu'au tunnel de Blaisy (dans ce parcours de plus de 20 kilomètres sont espacées les gares de Plombières et de Malain). Arrivé à cette dernière station pendant la manœuvre qui consistait à couper le convoi afin d'y ajouter quelques voitures, la partie postérieure du train, composée de quatorze wagons, glissa en arrière et roula sur la pente avec une rapidité toujours croissante et qui, dans peu, atteignit une vitesse énorme.

"Pendant ce temps, le train de voyageurs n. 10, dans lequel nous étions, parti de Dijon à six heures trente minutes, montait rapidement cette rampe ; le danger paraissait inévitable, et une puissance humaine ne semblait pouvoir empêcher une collision qui devait amener fatalement la destruction des deux convois. Nous arrivâmes cependant sans accident à la station de Mâlain, au grand étonnement des employés de la gare et des habitants du pays, qui croyaient à l'anéantissement du train n. 10. Nul ne pouvait comprendre comment nous avions échappé à ce danger. Nous en avons reçu depuis une explication que nous vous livrons sous toutes réserves.

"A Vélars, entre Mâlain et Plombières, sont des forges et des moulins importants pour le service desquels on a créé une voie d'évitement qui sert à garer les wagons en chargement. On comprend que pour le service de cette voie l'aiguillage ne nécessite pas la présence permanente d'un employé. Heureusement, l'aiguille se trouva a son poste ; heureusement encore, cet homme, ne prenant conseil que de son inspiration en voyant les quatorze wagons descendant avec la rapidité d'une flèche, eut la présence d'esprit de leur faire prendre la voie d'évitement et ils allèrent se briser contre une butte de terre formant l'extrémité de cette voie ; pendant ce temps nous passions sans nous douter du danger auquel nous échappions d'une manière vraiment providentielle.

"Ces détails que nous avons l'honneur de vous donner ont non-seulement pour but d'engager les compagnies des chemins de fer à prendre des mesures afin d'éviter de semblables accidents, mais encore pour leur rappeler que si les aiguilleurs sont punis pour les fautes qu'ils commettent dans l'exercice de leurs fonctions, il nous semble juste que celui qui, par son sang-froid et sa présence d'esprit, a sauvé la vie à plusieurs centaines de personnes soit récompensé d'une manière éclatante.

"Recevez, monsieur, l'assurance, etc."

VILLAFRANCA.

"Le gouvernement des Etats sardes n'a point cédé à la Russie le port de Villafranca ; il n'est jamais venu à la pensée du gouvernement russe de demander une semblable cession, et dans aucun cas le gouvernement piémontais n'y eût consenti. Tout se réduit à la concession gratuite et toujours révocable faite à la Russie de la faculté essentiellement précaire d'utiliser l'ancien bagne de Villafranca, depuis longtemps inoccupé, pour y établir un dépôt de combustibles et de vivres."

"Les développements que la navigation à vapeur a prise pendant ces dernières années dans le bassin de la Méditerranée et auxquels a participé le commerce de toutes les nations sont tels, que les gouvernements des pays lointains ont eu besoin de s'assurer, sur les côtes de cette mer, des moyens de ravitaillement et d'assistance pour leurs navires. C'est ainsi que le gouvernement des Etats-Unis a demandé, il y a quelques années, au gouvernement sarde la permission d'établir des entrepôts sur un point du golfe de la Spezzia, permission que le gouvernement sarde a donnée, et qui n'a suscité aucune réclamation. Le gouvernement sarde vient de faire pour la Russie, à Villafranca, ce qu'il a fait pour les Etats-Unis du côté de la Spezzia, ni plus ni moins. Nous croyons pouvoir ajouter que cette concession, assurément fort innocente, n'a été faite à la Russie qu'après que la Sardaigne a eu pris la précaution de s'assurer qu'elle ne porterait ombrage ni à la France ni à l'Angleterre."
—*Journal des Débats.*

Cour Criminelle.

Présent :—Son honneur le juge J. C. AYLWIN.

Audience du 11 octobre.

L'affaire de Miss Mary Munrow, l'intéressante fille, aux grâces mûries par quarante années de célibat, est appelée.

M. Devlin comparaît pour l'accusé, qui, malgré le chaleureux plaidoyer de son avocat, est trouvé coupable.

Ferdidand Blake, prévenu d'avoir escroqué $10, a M. Eustache St.-Pierre, est aussi déclaré coupable.

Le jury rend un verdict semblable contre Adelard Allard, accusé d'avoir volé $48 à M. Cloutier, à Mile-End.

William Perry, inculpé d'avoir pris part à un vol commis avec violence sur M. Wright Nehemiah, le 13 octobre, est acquitté et élargi sous condition de venir déposer contre deux autres individus concernés dans cette affaire.

Audience du 12.

William Farr, conducteur de voiture, prévenu d'avoir lancé son cabrouet contre M. Jules Pierre Baignet et de l'avoir grièvement blessé, le 18 septembre dernier, est amené à la barre, jugé, puis acquitté par le jury qui rend un verdict de culpabilité contre Eugène O'Bourke, complice dans le vol dont M. N. Wright a été la victime.

On lit dans le *Canadien* du 11 octobre.

Nous regrettons d'apprendre la mort de James Gibb, de cette ville, qui est décédé subitement, hier, vers deux heures dans l'après-midi.

On lit dans l'*Ere-Nouvelle* :

—Le tracé de l'enbranchement d'Arthabaska est commencé par M. Shanby, l'ingénieur du Grand Tronc.

CORRESPONDANCE.

PLAINTE CONTRE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE MONTREAL ET NEW-YORK

M. le Rédacteur,

Jusqu'à quand cette compagnie doit elle jour du privilége de se moquer du public ? On dirait véritablement qu'elle est autorisée à lasser la patience des voyageurs, qu'elle a à cœur de faire tout en son pouvoir pour faire déserter cette ligne ; ce sont là les motifs qu'on lui impute et que sa conduite justifie pleinement.

Hier matin on annonçait sur toute la ligne, que l'heure du départ de Montréal était avancée, qu'on devait partir à 3½ heures P. M. Plusieurs personnes, à ma connaissance, quittèrent leurs affaires inachevées pour profiter de cet unique train que nous ayons dans la journée. Mais voilà que rendus à Caughnawaga, on nous dépose sur le quai ; et que là, par un froid assez intense pour la saison, il nous faut attendre pendant plus d'une heure. Quelle est la cause de ce retard ? tantôt une chose tantôt une autre ; mais toujours faut il qu'à chaque voyage que vous faites vous éprouviez quelque contre-temps.

Hier c'était la locomotive qui était brisée, et cependant cette locomotive avait très bien amenée le matin et depuis lors la dite locomotive et tous les employés étaient demeurés au Sault ; on avait eu une journée entière à se voir, qu'avait-on fait ? pourquoi attendre le retour des voyageurs pour se mettre en frais de la réparer.

Non, le public est au fait de tous ces subterfuges ; on sait que la compagnie veut éviter les frais de l'entretien de deux chemins, qu'elle veut tous concentrer sur le chemin de *Rous'spoint*, et pour cela on fait tout ce qu'on peut pour éloigner d'ici les passagers, puis ensuite on vendra devant la législature avec chiffres pour démontrer qu'en chemin de fer ici est inutile ; voilà la tactique de ces Messieurs, elle est bien connue et personne ne s'y trombe. Avouons qu'il faut qu'ils aient une dose d'effronterie et d'impertinence peu ordinaire pour traiter ainsi le public, et que le gouvernement saura peu consulter ses vrais intérêts s'il souffre plus longtemps cet état de choses après que les faits lui sont connus.

Les habitants de cette localité ont fait de grands sacrifices pour obtenir cette voie de communication et améliorer par là leur position si pénible à raison du mauvais état de leurs chemins ; aujourd'hui ils n'en sont guère mieux, on les livre à la merci et on les sacrifie à la cupidité de quelques spéculateurs sans pitié et sans pudeur.

PEREGRINUS.

16 octobre.

Nouvelles a la Main.

Antiquités.—On vient de débarquer en Angleterre la momie d'une princesse d'Egypte parfaitement conservée, au moyen de l'embaumement connu des contemporains de Pharaon. Le sépulcre contenait avec elle un chat et un ciseau de la grosseur d'un paon. Ce dernier était du plus brillant plumage, absolument comme s'il ne fut pas mort depuis plusieurs milliers d'années. Tous ces objet, si objets il y a, sont dans le plus complet état de conservation et sont destinés a être exposés au Musée national de Londres.

L'à propos.—Le grand empereur, dans une revue sur la place du Carrousel, tomba de cheval, ce qui lui arrivait quelquefois car il montait plutôt en hussard téméraire et intrépide qu'en habile écuyer. Un jour il fit une chute violente ; son chapeau avait été lancé à quelques pas de lui, un jeune homme de l'école polytechnique le ramasse et le lui présente :—"Je te remercie, capitaine, dit Napoléon.—Dans quel régiment, Sire ?—Dans ma garde, dit l'empereur."

L'empereur aimait à la passion ces ripostes fermes et énergique et sans façon de dire et de faire ; et tout homme timide, militaire ou administrateur qui balbutait, était aussitôt perdu dans son opinion :—"Cet homme, ajoutait-il, quand il voulait déprécier quelqu'un, n'a pas l'ampleur des circonstances."

Ce qui lui déplaisait aussi beaucoup, c'était de trouver un général raisonneur ; ce qui a fait dire à un homme de beaucoup d'esprit que "Napoléon n'aimait pas rencontrer dans le même personnage *un sabre et une opinion.*"

—Le fossoyeur d'un certain village ayant creusé la fosse d'un nommé Button envoya à la veuve son compte ainsi formulé :—

Pour avoir fait une boutonnière (*button hole*), $5.

—Comme tu parais vieux, mon enfant ! disait une mère à son fils.—Le fait est, répond John, que je n'ai jamais été plus vieux de ma vie.

—Un vieux garçon portait une santé dans un banquet, et montrant les couleurs étoilées des Etats-Unis, s'exprima ainsi :—"Aux dames ! messieurs, ce sont nos étoiles avant le mariage et nos bourreaux après.

—Le célèbre et éloquent avocat Curran s'adressait un jour dans une cause importante au lord Chancelier Clare qui caraissait nonchalamment un épagneul favori couché a côté de lui, Curran indigné d'un procédé si inconvenant, ayant cessé de parler, le juge leva la tête en disant :—"Pourquoi ne continuez-vous pas, M. Curran ?—Je pensais que votre seigneurie était en consultation, reprit froidement l'avocat."

—Mettre l'esprit devant le bon sens, c'est placer le superflu devant le nécessaire.

—L'amour sans argent a été comparé à d'élégantes bottes des plus luisantes, mais sans semelles.

—Un imbécille dans une haute position est comme un homme dans un ballon ;—tout le monde lui paraît petit, et il parait petit à tout le monde.

—Un étranger raillant un jour un Anglais sur l'atmosphère lourde et sombre du ciel britannique, celui-ci répondit fort spirituellement par cette repartie :—Sachez que si l'azur manque à notre ciel, il a été depuis longtemps ôté du firmament pour en orner les yeux angéliques des jeunes filles d'Albion.

—Je viens de perdre mon procès, disait une femme qui revenait d'une cour de justice.—"O maman ! répondit son fils, j'en suis bien content ; car il vous tourmentait terriblement.

—Une femme mécontente de la gaucherie de son mari, disait : il n'est propre à rien ; il ne peut pas même essayer une nouvelle paire de bottes ou de soulier sans y mettre les pieds.

Souscription facécieuse.—Un Yankee pas mal original, propose que, vû le contraste entre la brillante comète de Donati et celle d'Encke qui n'a pas de queue, une souscription soit ouverte pour en procurer une à cette dernière.—Cet appendice au moyen de cette comète n'aurait pas moins de cinq millions de milles de longueur.

Bonaparte et le chasseur à cheval.—Un chasseur à cheval avait été chargé d'apporter à Bonaparte, de Milan à Montebello, des dépêches très urgentes. A son arrivée il trouva le général tout prêt à partir pour la chasse, lui remit le paquet et attendit la réponse ; Banaparte la lui donna sur le champ : "Va, lui dit-il et surtout va vite.—Général, le plus vite que je pourrai ; mais je n'ai plus de cheval ; j'ai crevé le mien, pour être venu avec trop de vitesse ; il est étendu mort dans un ravin. Eh bien ! mon brave, prends le mien, sois heureux et reviens aussi vite que tu possible. Le chasseur arriva sain et sauf devant l'empereur avec les dépêches, et fut sur le champ fait chevalier de la légion d'honneur.

Essai lu devant l'Institut-Canadien-Français.

DES SECOURS LES PLUS EFFICACES A DONNER AUX PERSONNES NOYEES.

Messieurs,

Toutes personne devrait avoir quelques notions de médecine et bien connaître la manière de porter secours dans les accidents si subits et si graves qui arrivent tous les jours. Cette connaissance est presqu'une nécessité et un devoir pour tout homme instruit. Ce n'est pas qu'on doive se livrer à l'étude approfondie et minutieuse de cette science si difficile ; ce n'est pas qu'on doive en scruter tous les secrets et chercher a en bien connaître toutes les parties : Non certainement.

Presque tout le monde, dans un accident, reste simple spectateur sans savoir comment agir, sans savoir appliquer les secours appropriés. Quelqu'un se fait une blessure, se coupe une veine ou une artère et il ne se trouve personne parmi les assistants qui sache comment arrêter le sang, au moins momentanément.

Cette homme, qui n'a qu'une plaie peu étendue peut-être, va perdre infailliblement la vie avec son sang ou demeurer exsangue, si le médecin ne fait diligence. Une personne tombe en syncope, une autre est trouvée dans sa chambre asphyxsiée par le charbon. Que font généralement ceux qui se trouvent en présence de ces accidents ? Ils s'agitent beaucoup, agissent précipitamment, et sans rien connaître essaient de donner quelques soins ; mais ils font tout d'une manière machinale, sans ordre, sans réflexion, souvent ; et heureux le patient, quand ils n'aggravent pas son état par des soins contraires et intempestifs ! C'est ainsi qu'on agit souvent pour des personnes qui se sont pendues ou pour celles qu'on retire de l'eau presque sans vie. Le plus souvent, au lieu de leur venir en aide, on détruit les quelques chances de succès qui restent. Tant on ignore les vrais moyens a employer ! Certainement qu'alors il vaut mieux ne rien connaître, ne rien entreprendre que de traiter ainsi de pauvres malades sur le seuil de la mort.

Les secours sont d'autant plus efficaces qu'ils sont plus rapprochés du moment de l'accident. Les premiers instants sont toujours les plus précieux ; et, pendant qu'on envoie chercher le médecin, quelquefois bien loin, on perd la chance de rappeler à la vie une personne à demi-morte.

Sur tous ceux qui composent ce bienveillant auditoire, il y en aura peut-être qui auront l'occasion de secourir quelques uns de ces malheureux. Quelle ne serait pas leur satisfaction, si par des soins assidus et bien appropriés ils les rappelaient à la vie ! Quels désespoir, au contraire, de se trouver dans un de ces cas sans savoir comment agir, quand surtout on pu facilement l'apprendre !

Apprenons donc comment porter remède aux premières lésions, et aux premiers désordres, si souvent mortels, qui suivent un accident. Apprenons comment traiter un asphyxié, sachons arrêter une hémorragie etc., etc.

Qu'on ne croit pas que le médecin y trouvera à redire ! Au contraire, il sera heureux de rencontrer des personnes possédant quelques bonnes et saines notions de médecine ; il s'en fera aider plus efficacement dans ses efforts, et en même temps, il en sera mieux jugé et mieux apprécié pour sa conduite et ses actes.

Je viens, messieurs, devant vous, ce soir, parler de la manière de secourir les personnes en danger de se noyer et des soins les plus efficaces à donner à celles qui ont été submergées.

Les préceptes que je vais vous exposer sont extraits de "La Santé Universelle" de 1852, de la correspondance d'un maître de natation nommé Jean Pierre, homme très expérimenté, et de la "London Lancet" de 1856, où l'on donne la méthode de Sir Marshal Hall, un des plus célèbres médecins anglais.

Ils sont faits pour les personnes noyées ; mais ils peuvent également s'appliquer pour les pendus, les asphyxiés par le charbon, les les personnes étouffées par force ou par le manque d'air etc., etc.

C'est, en un mot, le traitement général de l'asphyxie.

Quand un homme tombe à l'eau, dit Maître Jean Pierre, il n'enfonce pas tout d'un coup ; il se débat, il revient plusieurs fois à fleur d'eau. S'il ne perdait pas la boule et s'il avait l'esprit de se mettre sur le dos il n'enfoncerait jamais.

Cet homme qui ne pense pas à ce moyen si simple de flotter est donc dans un danger imminent de perdre la vie. Que devons nous faire alors ? Ce qu'il y a à faire, c'est de s'emparer de la première barque à proximité pour aller à lui, ou de lui jeter une perche, une corde etc. ; le noyé, eût il même coulé fond, s'y cramponnera avec force et on pourra le ramener facilement. Mais si on n'a sous la main aucun de ces objets, il ne faut pas hésiter de se jeter à l'eau.

Maintenant, comment procéder ?

Il ne faut pas imiter ces fanfarons de dévouement qui ne réfléchissent pas et qui se jettent à l'eau tout habillés : c'est une sottise. Car les habits retardent et fatiguent le nageur et peuvent le mettre dans l'impossibilité d'agir. Il faut donc se débarasser de ses habits, mais le plus promptement possible.

Le noyé, coulé fond, garde encore cet instinct qui le pousse à saisir tout corps résistant, il est donc important de plonger et d'arriver a lui, la tête la première ; on lui tend une main, mais rien qu'une. Si le submergé saisit le nageur par les pieds ou à bras le corps, il faut l'en empêcher à tout prix en lui donnant une ruade en plein estomac, ou mieux un bon coup de poing sur la tête. Il perdra connaissance, mais n'en sera que plus facile à sauver.

Quand on a réussi à transporter son homme sur le rivage, on a encore beaucoup de soins à lui prodiguer. Un homme noyé, retiré de l'eau sans mouvement et sans vie apparente, un noyé déjà raidi par le froid et noirci par l'asphyxie n'est point un homme tout à fait mort, comme le dit si bien Mtre Jean Pierre. Avec de prompts secours, avec des soins bien administrés on peut le rappeler à la vie. Nous devons maintenant diriger tous nos efforts pour exciter la respiration et ranimer la circulation du sang de notre patient. Mais avant de procéder on doit commmencer par des préliminaires que voici :

On traite le patient de suite et sur le lieu même de l'accident ; on ne doit pas le transporter dans une maison ou ailleurs, parce qu'on perdrait ainsi un temps très-précieux.

On écarte la foule des curieux pour l'exposer au grand air, excepté cependant dans un froid rigoureux.

On le débarasse complètement de ses habits froids et humides et le plus vite possible.

On l'étend sur quelques hardes fournies par les assistants, face contre terre, en ayant soin de mettre un de ses poignets sous son front. Dans cette position, la langue tombe en avant par son propre poids et les liquides qui obstruent le passage de l'air s'écoulent facilement. On essuie avec un linge les mucosités qui pourraient encore rester dans la bouche, en ouvrant forcément les dents si elles sont serrées les unes contre les autres.

On doit en en même temps envoyer chercher un médecin en toute hâte et aussi se procurer des couvertures de laine.

Après ces préparatifs obligés, on s'efforce de rétablir la respiration du patient. On excite la respiration 1o par un moyen tout mécanique.

Le patient gisant face contre terre, on le tourne doucement mais complètement *sur le côté et un peu au delà*, ensuite on le ramène sur la face ; on le met de nouveau sur le côté, puis sur la face, et ainsi de suite, en répétant alternativement ces manœuvres avec persévérance, pas plus de quinze fois par minute. Quand le patient est placé sur la poitrine, cette cavité est comprimée de tout le poids du corps, et l'expiration a lieu ; mais étant mis sur le côté, cette compression est levée ; la poitrine se dilate et l'inspiration se fait. Pendant qu'il est sur la poitrine, on fait le long de l'épine dorsale une pression égale mais efficace que l'on cesse brusquement avant de le retourner sur le côté. Par ce moyen, on aide cette fonction vitale a se rétablir.

On excite la respiration 2o par des moyens physiologiques ; en appliquant dans les narines du tabac ou autres irritants ; en projetant avec force de l'eau froide sur la face préalablement frictionnée ; en promenant un flacon d'alcali volatil sous le nez seulement pendant quelques instants ; enfin en chatouillant l'intérieur des narines avec une plume. Ce qui sera fait par des aides, sans qu'on discontinue le premier moyen qui est le plus important.

Si on ne réussit pas après un certain temps, il faut essuyer les lèvres du noyé et se mettre bouche à bouche avec lui. Après lui avoir hermétiquement fermé le nez avec les doigts, avec un petit morceau de bois fendu ou avec un fil de fer, on lui insuffle de l'air très légèrement dans les poumons ; on cesse, puis on comprine doucement la poitrine ; on insuffle de l'air de nouveau, puis on comprime et ainsi de suite. Tandis que l'on s'efforce par ces trois moyens de réveiller la respiration, d'autres aides cherchent a rétablir la circulation du sang et la chaleur. A cette fin les moyens suivants sont mis en usage : on enveloppe le noyé de couvertures de laine, chauffées, si c'est possible : on le met sur un lit ou sur un tas de paille ; on frictionne les membres en remontant, afin de forcer le sang des veines à circuler et de reveiller l'action du cœur. Il faut frotter ferme, longtemps et avec énergie en se servant de morceaux de flannelle, de brosses, de bouchons de paille ou simplement de la main ; c'est principalement la région du cœur, la colonne vertébrale et les membres qu'il faut frictionner.

Un moyen excellent, mais moins efficace dont on doit s'aider, est l'application de la chaleur artificielle a l'extérieur. On applique à la surface du corps des briques, des fers à repasser chauffés, des bouteilles remplies d'eau chaude etc., ayant soin d'envelopper ces objets dans du linge afin de ne pas s'exposer à faire des brûlures au malade.

Voilà, Messieurs, la série d'opérations que l'on doit faire. Si on a des aides intelligents, on peut presque toutes les faire à la fois. Mais il faut procéder sans trouble, sans tumulte, sans confusion, agir énergiquement, avec persévérance et longtemps, car on a vu des noyés revenir après une heure de mort apparente.

Les principaux procédés que je viens d'exposer pour ranimer un noyé et le rappeler à la vie ne demandent aucun appareil, de sort que, si on était seul ou sans moyens, on pourrait le secourir efficacement et le sauver.

Les mesures qui étaient recommandées autrefois et qui doivent être rejetées comme absolument injurieuses, sont : le transport du patient, l'emploi de soufflets ou d'autres instruments pour établir forcément la respiration ainsi que les bains tièdes ; et, comme parfaitement inutiles le galvanisme et l'inhalation de l'oxigène. Eh ! que dire de cette abominable coutume de rouler les noyés sur des barils ou de les pendre par les pieds ! Ceux qui agissent ainsi, suivant Mtre Jean Pierre, méritent des coups de bâtons ; car, c'est avec le bâton qu'on conduit les ânes.

Messieurs, je n'ai pas prétendu vous présenter une œuvre toute originale et de mon invention ; j'ai voulu simplement vous exposer ces préceptes sages et utiles de nos meilleurs auteurs de médecine, en me servant souvent de leurs propres termes. Puissent ils être répandus partout et connus de tout le monde pour le plus grand bien de l'humanité !

Je ne puis terminer, messieurs, sans dire un mot de la nécessité qu'il y a pour tout homme de savoir nager. C'est le corollaire du chapitre des secours aux noyés.

Voici ce que dit à ce propos Jean Pierre, le maître nageur que j'ai déjà cité : Tout homme devrait cultiver le salutaire exercice des canards ; on ne sait pas ce qu'il advient, ce qu'il arrive dans la vie, et savoir nager peut toujours servir.

D'abord, les bains et la natation donnent des forces à notre corps fatigué ou débilité ; ils mettent nos organes en état de mieux remplir leurs fonctions diverses ; ils rendent nos membres plus souples ; ils donnent enfin a toute notre économie une vigueur nouvelle, etc. Mais ce n'est pas seulement ainsi qu'ils nous rendent d'immenses services c'est surtout en nous donnant le moyen de nous sauver ou de sauver les autres. Je ne

veux envisager la natation que sous ce rapport.

Messieurs, chacun devrait savoir nager d'abord pour soi, ensuite pour ses proches, ses amis, enfin pour être prêt a rendre service dans tous les accidents qu'il peut rencontrer sur l'eau.

C'est ici surtout que cette nécessité se fait sentir, dans ce pays, entouré de vastes mers extérieures et intérieures, silonné partant de rivières et où les naufrages et les désastres maritimes sont si fréquents.

N'est-il pas évident que si la natation était connue comme elle devrait l'être, il y aurait moins de victimes ensevelies dans les eaux et on compterait plus d'actes de courage et de dévouement pour sauver les personnes exposées à se noyer ?

Je me représente cet infortuné père de famille sur le vapeur "Montréal" au milieu de l'incendie, dans l'alternative imminente de brûler vif ou d'engloutir dans les flots, lui et les siens. Quel désespoir pour lui de voir le rivage non loin de là, sans pouvoir y conduire sa femme ou son enfant, de voir arriver des secours sans pouvoir flotter quelques instants pour les attendre !

Savoir nager est une assurance sur la vie, mais une assurance réelle. Qu'il arrive un désastre dans un de ces fréquents voyages que nous faisons sur l'eau, et celui qui sait nager, aura presque toujours le bonheur de se sauver. N'en avons nous pas un exemple frappant lors du terrible incendie de "l'Austria ?" Le récit nous apprend que le second officier fut recueilli après avoir nagé six heures. Combien d'autres auraient eu le même bonheur s'ils eussent connu cet art si utile !

Si le nageur réussissait à sauver avec lui une ou plusieurs personnes, je vous le demande, Messieurs, n'en éprouverait-il pas toute sa vie une satisfaction et une jouissance bien douce ? Et, s'il y a impossibilité de se sauver, du moins il surnagera longtemps et pourra penser à Dieu et faire quelques préparations avant d'entrer dans l'éternité.

Dans un désastre sur l'eau, celui qui sait nager conserve généralement sa présence d'esprit et c'est la présence d'esprit qui est nécessaire dens ces occasions, c'est elle qui empêche souvent de grands malheurs.

Tous les ans ce funeste canal qui traverse notre ville est le tombeau d'un grand nombre de victimes. Parmi tant de personnes qu'il y a toujours dans le voisinage, s'il y en avait plus, connaissant la natation, ces malheurs deviendraient moins fréquents, si on considère surtout qu'il n'y a que peu d'efforts à faire et plus de facilités qu'ailleurs pour sauver ces infortunés.

Ces quelques réflexions devraient, il me semble, nous encourager à apprendre l'art de la natation.

ARTHUR RICARD,
Médecin.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

Rapporté pour la Minerve.

ARRIVÉE DU STEAMER *AFRICA*.

New-York, 15 octobre.

Ce steamer est arrivé ici hier vers minuit.

Rien de nouveau quant au câble électrique. Les opinions continuent à différer sous ce rapport.

Les navires "Sultana" et "Océan" sont arrivés à Liverpool avec £360,000 stg.

L'Empereur des Français a laissé Biaritz et doit visiter le camp de Châlons. La forteresse de Vincennes doit être agrandie. Les travaux d'achèvement du port de Cherbourg exigent encore 80 millions de francs. Le prince Napoléon a reçu une réception distinguée de l'Empereur Alexandre à Warsaw.

La navigation à vapeur de Russie a commencé à relâcher à Villa Franca.

La malle de Chine est arrivée du deux. Lord Elgin et l'Amiral Seymour doivent aller au Japon et les Français en Cochinchine. Canton a été évacué par tous les étrangers.

Un M. Rowett a offert de poser un câble électrique entre Valentia et Trinity Bay moyennant £182,000.

Une dépêche de Berne contredit avec force la rumeur de nouvelles demandes du Gouvernement Français à la Confédération suisse au sujet des réfugiés de Genève.

MARIAGE.

A Boucherville, mercredi le 13 du courant, par le Révd. Messire F. Tétrault, du collège de St. Hyacinthe, Pierre-Basile, fils de Laurent Benoit, tous deux cultivateurs de Longueuil, à Dlle. Marie-Joséphine, fille de feu J. B. Sicotte, cultivateur, de Boucherville.

Le *Courrier du Canada* et le *Courrier de St. Hyacinthe* sont priés de reproduire.

DECES.

Le 12 courant, Charles Juchereau Duchesnay, Ecr, de St. Ours, à l'âge de 42 ans, fils de feu le Lieut.-Col. Juchereau Duchesnay, de Québec, adjudant-général de milice du Bas-Canada.

A Québec, à l'âge de 48 ans, et 10 mois, George Campbell, propriétaire des Sources de St. Léon.

NOTICE SPÉCIALE.

☞ L'Etablissement WARREN est le LIEU pour LA COUTELLERIE et FERRONNERIE, Outils tranchants Les prix sont en proportion de la dureté des temps et défi la compétition la plus basse. Rappelez-vous de la Place—277, rue Notre-Dame, vis-à-vis l'Eglise des Récolets.
7 sept—dmk

En toute justice au Pain Killer de Davis, je dois déclarer que je n'ai jamais débité un article qui aient donné une aussi grande satisfaction à toutes les personnes qui en ont fait usage. Je n'ai jamais débité aussi rapidement et en aussi grande quantité aucun autre remède que ce Pain Killer, qui est le sujet de la conversation générale.

W. W. ROBERTS, Droguiste,
La Port, Indiana

AMERS OXIGÈNES.

Le rapport suivant du Professeur A. A. Hayes, M. D., témoigne amplement de la manière scientifique avec laquelle cette médecine est composée et la recommande aux hommes de profession

Comme on a demandé mon opinion sur la formule pour préparer les "Amers Oxigènes," voici ce que j'en pense.—"Leur composition comprend ces substances médecinals auxquelles d'éminents médecins ont eu souvent recours, comme agissant puissamment sur le système lorsqu'il est dérangé par la fièvre, la dyspepsie et une débilité générale résultant de l'influence climatique. Ces Amers sont des plus actifs, en conséquence de la manière scietifique dont ils sont combinés. L'expérience a démontré que, tels que préparés, en grandes ou petites doses, cette médecine était des plus efficaces. Il n'y entre aucun sel métalique, ainsi que l'ont constaté les expériences des plus habiles chimistes.

Avec respect, A. A. HAYES, M. D.
Chimistes (Assayer) de l'Etat du Mass.
No. 1, Pine Street, Boston, 16 décembre 1852.

Seth W. Fowle & Co., Boston, propriétaires.

A vendre, à Montréal, en gros et en détail, chez MM. LYMAN & SAVAGE, No. 236, rue St. Paul ; G. CARTER, écr, No. 184, rue St. Paul ; JOHN BEERS, écr., Médical Hall, Grande Rue St. Jacques et L. J. LYMAN, Place d'Armes.
5 oct—si

Messieurs Perry Davis et fils—Ayant été témoin plusieurs fois des bienfaisants effets de votre célèbre Pain Killer dans des cas de choléra-morbus, je me fais un plaisir de le recommander comme un remède sûr et efficace, à 4 ans je l'ai employé dans un cas de cette maladie qu'il a guérie promptement, ainsi que dans des cas de rhumatisme et de catharre. Dans le mois de décembre dernier, six de mes enfants atteints de la fièvre scarlatine et de la gale ont été guéris par cet unique remède combiné avec de l'huile de castor, et cela en moins de cinq semaines. Je recommande particulièrement cette médecine pour les cas de fièvre scarlatine en en administrant au malade de deux jours l'un, une cuillérée à thée trois fois par jour et aussi de deux jours l'un, une dose d'huile de castor.

C. G. VANDEENBURG.
Sources de Saratoga.

Lyman, Savage & Co., Montréal, agents principaux.
7 oct—si

Situation demandée.

UN jeune homme familier avec les deux langues, ayant plusieurs heures par jour à disposer désire trouver de l'emploi dans un Bureau ou toute autre occupation de ce genre.

S'adresser à ce Bureau.
16 oct—up

La Société de St. Vincent-de-Paul
À
MM. P. JODOIN et LESPERANCE.

Les Présidents des Conférences de la Société St. Vincent-de-Paul de Montréal, ont l'honneur d'offrir à MM. P. Jodoin et Lespérance les remerciments sincères des Conférences qu'ils représentent, pour le don généreux de cinquante six cordes de bois qu'ils ont bien voulu faire aux pauvres de la ville par l'entremise de ces Conférences, et de les assurer que ce bois sera distribué, selon leur désir, à des pauvres bien méritants. C'est la recette d'un voyage de plaisir fait à cette intention que ces Messieurs donnent ainsi aux pauvres soutenus par la Société de St Vincent-de-Paul.

Montréal, 16 octobre 1858.

Bills Privés.

LES personnes, dans le Canada Est, qui ont l'intention de s'adresser à l'Assemblée Législative dans le but d'obtenir des Bills Privés ou Locaux, accordant des privilèges exclusifs, ou conférant des pouvoirs collectifs pour des fins commerciales ou pour d'autres objets de profit, réglant les arpentages ou les bornages, ou se rattachant à tout ce qui peut affecter les droits de propriété d'autres personnes, sont par le présent notifiés qu'elles sont tenues par les 62me, 63me et 64me Règles (publiées au long dans la "Gazette du Canada") donner deux mois d'avis de leur intention dans la "Gazette du Canada" en Anglais et en Français, ainsi que dans les deux langues dans un papier-nouvelles publié dans le District qui se trouve concerné ; elles devront aussi transmettre copie du premier ainsi que du dernier de ces avis au Bureau des Bills Privés, à Toronto.

ALF. TODD,
Greffier en Chef du Bureau des Bills Privés.
Toronto, 13 oct 1858—16

N. P.—Le "Pays" le "Journal de Québec", "Canadien", "National," le "Courrier de St. Hyacinthe," et l' "Ere Nouvelle" sont priés d'insérer l'avis ci-dessus jusqu'à la Session prochaine et en porter les frais au compte du signataire.
16 octobre.

ROUTE LA PLUS EXPEDITIVE POUR **BOSTON** !

Chemin de Fer du Vermont Central.

1858. ARRANGEMENT D'ETÉ. 1858.

TRAINS laissant Montréal à 2 heures et 4:00 P. M. Par le Train de 2 heures P. M., les Passagers couchent Northfield, et arrivent à Boston à 1:20 ; Worcester à 2:00 ; Springfield à 2:00, et New-York à 4:50 P. M.

Par le Train de 4:30 h. P. M., les Passagers couchent à Rouse's Point, et arrivent à Boston à 6:55 P. M., Portland 7:15 ; Worcester à 7:10 ; Springfield 6:45 ; New-York 11:40.

Les passagers ne changent qu'une seule fois de chars de Rouse's Point à Boston. Le bagage n'est pas changé. Les Chars et bagages vont directement à chacune de ces places. Les "chèques" de bagages sont donnés pour toute la route, ce qui n'est pas fait par aucune autre ligne.

Pour les billets et autres informations s'adresser à

ASA HOWE, Agent des Billets,
65, Rue des Commissaires, Montréal, C. E.
R. SHERBURNE, Supt.
Northfield, Vt.
12 oct 1858. —ak 78

D. H. SENECAL,
AVOCAT,
No. 23, RUE St. VINCENT, MONTRÉAL.
18 mai 1858—a

AVIS.

LE Soussigné a été cejourd'hui nommé Tuteur à la substitution créée par le testament de feu Jacques Dorion et ce au lieu et place de J. B. Théophile Dorion, écr. Les débiteurs sont requis de payer à

P. MOREAU,
No. 21, rue St. Gabriel, Montréal.
Montréal, 14 aout 1858—17—md

AUX GOUTTEUX.

RECU DF FRANCE DIRECTEMENT
COLCHIQUE DE COCHEUX.
—AUSSI—
PASTILLES A VERMIFUGES.

Délicieux remède contre les vers pour les Enfants.
Pharmacie du Docteur Picault,
No. 42, Rue Notre-Dame, Montréal.

Stereoscope.

C. DION & CIE.

SONT
PRÊTS A FOURNIR DES PORTRAITS ET DES VUES STEREOSCOPIQUES DE LA PLUS BELLE DESCRIPTION,
AMBROTYPES,
Portraits en pied et en Miniature,
PHOTOGRAPHIES COLORIEES, &c.

MR. PARKER continuera à prendre sur ivoire d'après nature, et au moyen du Daguerreotype des portraits de personnes mortes ou vivantes, le tout exécuté de la manière la plus artistique.

Rue Notre-Dame, No. 210.
9 janv

A LOUER

UNE SUPERBE FERME située entre les rues SHERBROOKE et DORCHESTER, au bout du Quartier St. ANTOINE, de 150 arpents en superficie, avec un VASTE JARDIN, une MAISON, une grange et autres épendances, &c., &c. S'adresser à

MR. GERVAIS,
Demeurant sur la dite ferme.
Montréal 31 janv.

BLANCHISSEUSE.

MME VEUVE MARIE DESCHESNES informe les citoyens de Montréal, qu'elle réside maintenant au No. 133 rue Lagauchetière où elle recevra toutes sortes de commande pour Blanchissage et repassage.
16 sept

HUITRES CARAQUETTES
AU
RESTAURANT COMPAIN
A VENDRE
AU 100 OU AU QUART.

Elles viennent d'être reçues venant directement de Caraquette.
18 sept

A VENDRE,

CETTE MAISON faisant l'encoignure de la petite rue St. Jacques et de la rue St. Joseph.

S'adresser au Bureau de la Banque d'Epargnes pour la Cité et le District.
14 sept—m

Liste des Lettres

NON RECLAMEES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le 15 et le 30 Sept inclusivement.—Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse. En demandant ces lettres on devra spécifier si elles ont éte publiées.

Outre cetteliste, une autre des lettres de *ville* est affichée à l'entrée du bureau correspondant aux mêmes dates.

LISTE DES DAMES.

	B
Boyer dame S	Bryon dit Lapierre dame François
Bouchette Miss	Bourassa dame N
	C
Cline Unime M D	Case Madame Marie
	D
Dorion Célina	Dorion Sophie
Dielle Madame	
	G
Gareau Zoi	
	H
Herman Mme E R	
	L
Lapointe Lyctia	Levêque Denise
Lavigne Delphine	Larivière veuve Joseph
Lebeau Archange	Langevin Catherine
Lesage Louisa	Larose veuve François
Lebrun Esther	Labonté Delina
Larivière Rosalie	Lecavalier Sophia
Lebrun Marianne	
	M
M A Dlle	Mercier Julie
Marois Joséphine	
	P
Poitras Mary	
	R
Roy Sophie	Rochon veuve F X
St. Jeans Mary	St. John Rvd Lister
	V
Valois veuve Joseph	Vallée Hypolite dme

LISTE DES MESSIEURS.

	A
Armand Jacques	Aubertin O S Louis
	B
Bastien Honoré	Barbieris Joseph
Bernard Xavier	Berthianme Joseph
Bellerose Damase	Bernard Charles
Beaudry M	Bolt Augustus
Boucher Arabb	Bourgonain S
Boucher Capt Joseph	
	C
Carrier Josep	Charette Xavier
Chevalier Gédéon	Charette Pierre
Courville François	Courteau Olivier
Coullard J	Cote Paul
	H
Hamelin Narcise	Hebert Chrisostôme
	K
Kion Jacques	
	L
Laflammes Louis	Lamage Charles
Langlois François	Lapierre Léon
Lambert G A	Lason Pierre
Laflamme J B	Lartel Dominique
Label Régiste	Lajoie Cecil
Lauzon Jacques	Lapointe Augustin
Lebert Magloire	Lemart A
Lemoine Etienne	Lepailleur Maurice
Leblanc Louis	Lemoine Prosper
Lizette François	Lussier Edouard
	M
Martel Pierre	Marini Edouard
Mathew Joseph	Martel Antoine
Maillou Jean Ovide	Maioni Carlo
Marzoin M	Maillou Frédéric
Menirrir M	Morin Joseph
	N
Nantel J B	
	O
Ouellet Louis	
	P
Pachenaude Hororé	Payette Charles
Payette Joseph	Papillon F
Pethell N	Pepin Félix
Peltier François	Pigeon Joseph
Piché Gaspard	Plessied Napoléon
Proux Magloire	Prevost François
	R
Racicot Raimuel	Remond Germain
Rusaw Joseph	Robert Marcille
	S
Saintonge Joi	St. Germain Elie
	T
Teyon Léon	Terin Joseph
Thibaudeau François	Toupin Louis
Turgeon Soseph	
	V
Vincent Gédéon H	Vincent Edwd
	Y
Yoins Louis	

J. B. MEILLEUR,
Maître de Poste.

Bureau de Poste, Montréal, 9 oct. 1858.

VENTE
Par Autorité de Justice.

L'IMMEUBLE ci-après désigné, dépendant de la communauté de biens qui a existé entre feu MERENCE CORRIVAULT et PRUDENT LEBEAU, sera vendu, à la porte de l'Eglse de la paroisse de St. Athanase, LUNDI, le VINGT-CINQ OCTOBRE courant, à 10 heures du matin.

Une terre située dans le rang St. Michel de la paroisse de St. Athanase, de la contenance de deux arpents de front sur dix huit arpents de profondeur ; tenant par devant au chemin du dit rang, par derrière au Richelieu, et des deux côtés à Joseph Tremblay ; avec maison, grange et autres dépendances.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire soussigné, à St. Athanase.

D. TASSÉ, N. P.
7 octobre 1858—dik

HARDES DU PRINTEMPS
AU PLUS BAS PRIX QUE
PARTOUT AILLEURS.
A
LA MAISON PROVINCIALF
ENSEIGNE DU MOUTON DORÉ,
271, Rue Notre-Dame.

EN conséquence de la grande rareté de l'Argent, et malgré son intention de se retirer du Commerce au 1er Mai, le soussigné s'est décidé par les grands avantages qu'il a eu d'acheter pour ARGENT COMPTANT des STOCKS de BANQUEROUTE tellement à bon marché, qu'il continuera tel qu'avant, pouvant offrir à ses pratiques et au public en général un Assortiment de HARDES FAITES ET DRAPS le plus complét, et à des prix si réduits qu'ils ne peuvent que donner la plus grande satisfaction aux acheteurs au comptant.

Il a maintenant en main des Draps Anglais, Français, Allemands et de toute espece pour Habits, Casimires, Tweeds, Doeskins et Plaids de tous les patrons les plus nouveaux pour Pantalons.

Velours, Satins, Soies, Cachemires et autres Etoffes en grande variété pour Vestes.

Le tout sera fait à ordre, dans le dernier goût et de meilleur ouvrage et à des prix si bas qu'il défie toute compétition.

Il reçoit tous les mois le Repertoire de Mode de Paris. ce qui lui fournit le moyen de tailler des Habits d'une coupe élégante et de bon goût.

Il tient aussi pour Messieurs une grande quantité de Chemises, Collets Militaires aussi bas que 5s. la douzaine, et autres à des prix semblables, Cols, Mouchoirs de Poches, Chemises de Laine et Mérino, Caleçons, Gants, Chaussons, etc., a très bas prix.

—AUSSI—

Reçu ces jours-ci de Boston quinze caisses de Chapeaux de Soie de la dernière mode. En même temps des Pardessus de Caoutchouc 11s. 3d., Leggins 4s. la paire, Caps et Chaussures en Caoutchouc à 3s. la paire.

Il désire particulièrement attirer l'attention des acheteurs en Gros, à son Stock étendu d'Hardes Faites qu'il a fait confectionner durant l'hiver, pendant que l'argent était rare, à des prix les plus bas, et dont il peut se défaire à un prix bien au-dessous que partout ailleurs, car il est décidé à prendre peu de profit pour avoir un plus grand débit.

☞ Venez tous et jugez par vous-même et vous en serez convaincu.

M. L. D. GAREAU,
271, Rue Notre-Dame.

N.-B.—Tout ordre sera exécuté avec ponctualité, célérité et dans le dernier goût, et tout acheteur qui ne serait pas satisfait de ses effets, un délai de douze heures lui est accordé pour obtenir la remise de son argent en remettant les effets durant le terme spécifié ci-haut.
8 avril.

VENTE A L'ENCAN.

PAR CUVILLIER & CIE.

VENTE
DE
LOTS A BATIR
SUR LA
FERME ST. GABRIEL,

Seront offerts, par Encan Public,
AUX
Chambres d'Encan des Soussignés,
No. 11, RUE LEMOINE,
UN NOMBRE DE
LOTS A BATIR
SUR LA
FERME ST. GABRIEL.

La Vente aura lieu comme suit :
MERCREDI, 27 OCTOBRE,
Vente à DIX heures P. M.
CUVILLIER & CIE.,
Encanteurs.
31 aout—qu

Bottes Rouges !! Bottes Rouges !!!

6,000 PAIRES de BOTTES ROUGES que les soussignés vendront au plus bas prix du marché.

—Aussi—

200 BOITES de SOULIERS de CAOUTCHOUC (India Rubber.) Ils ont constamment en main un bon assortiment de souliers et mitaines d'orignal.

A. LAPIERRE & FILS.
28 sept

ON A BESOIN, au plutôt au Village de St. Polycarpe, d'une institutrice catholique duement qualifiée pour enseigner l'Ecole de filles des arrondissements scolaires No. 182 en langues française et anglaise.

S'adresser par lettre affranchie, au soussigné,
I. MANSEAU.
Sect.-Trés. C. E.
7 octobre.—ti

LE PROFESSEUR CLANCY
OUVRIRA SES
CLASSES DU SOIR
LUNDI 11 OCTOBRE COURANT
Au No. 117 Rue Craig,

Où il enseignera les langues Anglaise et Française ; les Mathématiques (surtout les Branches Commerciales) et les Classiques Latins et Grecs.

M. Clancy a été Assistant Professeur au Collége du Bas-Canada et a, pendant les 15 derniers mois, dirigé les études anglaises au Collége de Ste. Thérèse.

Les règles et les explications seront données en français à ceux qui ne comprennent pas l'anglais.

Heures d'école : de 7½ h. à 9½ h P. M.

Des leçons privées sont données. M. C. est disponible pour les Colléges, Ecoles, &c., &c.,
Montréal, 7 octobre.—m

TATERSALL.

MARDI prochain le 19 courant sera vendu à l'établissement ci-haut mentionné, Grande Rue St Jacques.

UN VIEUX TAUREAU D'AYRSHIRE,
TROIS VERATS IMPORTÉS,
DEUX TRUIES do
appartenant à la Société d Agriculture d'Hochelaga.

—ET—

Environ 30 à 40 JEUNES COCHONS de la meilleure importation.

Vente à DEUX heures.
Montréal 12 octobre.

SENECAL & RYAN,
AVOCATS,
No. 23, rue St. Vincent, Montréal, 23 sept 858

Corporation de Montréal.
Département de l'Aqueduc.
AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que toutes les permissions obtenues pour prendre de l'eau aux BORNES FONTAINES de cette Cité, soit pour arroser les rues, soit pour bâtir ou pour tout autre objet, CESSERONT AU PREMIER NOVEMBRE prochain ; et toute personne trouvée prenant de l'eau ou se mêlant de toucher ou tourner de quelque manière que ce soit aucune des bornes fontaines de cette cité après le 30 du courant sera poursuivie d'après la loi.

Par ordre,
LOUIS LESAGE,
Surintendant de l'Aqueduc.
Bureau de l'Aqueduc. Montréal, 30 septembre 1858—2—dm

Corporation de Montréal.
Avis aux comsommateurs d'Eau de l'Aqueduc.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à tous propriétaires ou occupants de toutes maisons, magasins et autres bâtiments qui sont fournis d'eau de l'Aqueduc de cette Cité, qu'ils doivent eux-mêmes prendre les moyens nécessaires pour exempter les tuyaux en dedans de leurs premisses de tout dommage qui peut être causé par le froid ou la gelée ; car il ne sera fait aucune rémission ou déduction sur les taux de l'eau aux personnes dont l'approvisionnement d'icelle sera interrompue en conséquence de leur omission ou de leur négligence d'employer les moyens nécessaires pour protéger leurs dits tuyaux contre le froid ou la gelée.

Par ordre,
LOUIS LESAGE,
Surintendant de l'Aqueduc.
Bureau de l'Aqueduc, Montréal, 30 septembre 1858—2—dm

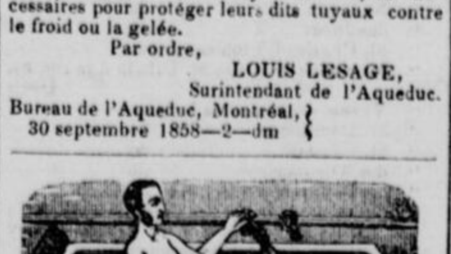

CHAMBRES DE BAINS
DE MONTRÉAL,
No. 71, RUE McGILL, No. 71.

Directement vis-à-vis la rue St. Maurice.

LE Propriétaire ayant fait les arrangements nécessaires afin de se procurer ce qu'il lui faut d'eau et sachant que le confort est le principal en toute chose, il espère rencontrer une continuation du patronage qui lui a été ci-devant si libéralement accordé.

COUPE DE CHEVEUX, RAZER,
LAVEMENT DE TÊTE ET
FACTEURS DE PERRUQUES,
exécutés sur les dernières formes et dans les derniers goûts.
20 mars.

VENTE
Par Autorité de Justice.

LES IMMEUBLES ci-après désignés, dépendant de la succession de feue Adéline Labelle, épouse en son vivant de Louis Rocan dit Bastien son mari, aussi décédé, seront vendus à la porte de l'Eglise de la paroisse St. Augustin, VENDREDI le CINQ de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin, savoir :

1o. Une terre située en la dite paroisse St. Augustin dans la seigneurie des Mille Isles, contenant trois arpens de front sur la profondeur de vingt arpens plus ou moins, tenant par devant à la petite rivière du Chicot, par derrière au ruisseau des Anges, tenant d'un côté au sud-ouest à Joseph Desjardins et d'autre côté à Pierre Reginbal, avec une maison, une grange et autres bâtiments dessus construits.

2o. Un lopin de terre sis et situé en la même paroisse, contenant un arpent de front sur la profondeur de cinq arpens et demi, plus ou moins, tenant par devant à la terre de Joseph Rochon ou représentants, par derrière à celle de Marcel Bélanger ou représentants, d'un côté à Joseph Gagnon et d'autre côté à Jean Bte. Riban, sans aucun bâtiment dessus construit le tout en bois debout.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire soussigné, à St. Augustin.

L. PAQUETTE.
N. P.
St. Augustin, 10 octobre—14—tsd

L'OUI-DIRE.

JOURNAL DE MODES, DE COURSES, DES GOURMETS, DES CHASSEURS, DES ARTISTES, DES MÉCANICIENS, DES PÊCHEURS ET DES LITTÉRATEURS.

L'OUI-DIRE donnera dans chaque Numéro, des Patrons de Modes, des Portraits, des Gravures de Fantaisie, des Caricatures ou des Dessins de Machines.

Prix du Numero, 4 CENTS,
ET D'UN ABONNEMENT DE 6 MOIS,
UNE PIASTRE.

On s'abonne à Montréal, chez MM. ROCHON, AUDET & MARCOUX, No 15, Rue Ste. Thérèse, ou à New-York, par lettre affranchie, adressée à M. MICHEL VIDAL, New-York, City, P. O. station A.

Les annonces seront reçues dans l'OUI-DIRE, en SEPT LANGUES différentes. Le tirage de l'OUI-DIRE sera de 4,000 par numéro.
14 octobre—tik

ROBES DE BUFLE
DE LA
Compagnie de la Baie d'Hudson.

IMPORTATION DE 1858.

LE Soussigné offre en vente Privée, par Paquets originaux ou par plus petite quantité, la partie de l'importation de cette année de Robes de Bufle qui n'a pas été vendus par Encan.

Ce lot contien une considérable preportion de Robes de "Grandes Primes."

JOHN DOUGALL,
Marchand à Commission.
12 oct—ti

VENTE DE MARCHANDISES
EN GAGE.
Rue Notre-Dame, No. 121,
COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. GABRIEL.
LUNDI SOIR, 18 OCTOBRE,
ET LES SOIRÉES SUIVANTES.

AVIS est par le présent donné que les MARCHANDISES EN GAGE qui ne seront pas rachetées avant la période fixée par la loi, seront vendues par encan public, LUNDI SOIR et les SOIREES SUIVANTES, au magasin de M. T. HART. Ces marchandises seront livrées à l'inspection publique dans la matinée, du soir fixé pour la vente.

Pour tous renseignements, voir les catalogues.
Vente à SEPT heures.
GRAHAM & SHAW.
7 octobre—dsk Encanteurs.

EASTON & BROSSOIT
NOTAIRES,
Coin de la Place d'Armes et de la Petite Rue St. Jacques.
MONTREAL.
Wm. EASTON,
J. BROSSOIT.
12 octobre—m

Graines de Lin.

LES Soussignés offrent le plus haut prix du marché pour de la graines de lin.

LYMAN, SAVAGE & Cie.
Montréal, 12 oct—m

PURE EAU DE VIE
DE
CATAWBA,
(OHIO) DE LONGWORTH,
SEULS PROPRIETAIRES,
MS. PIKE, & Co.,
18 & 20,
SICAMORE STREET, CINCINATI.

CETTE eau de vie (Brandy) a été fabriquée avec le pur jus du raisin Catawba et présente une nouvelle évidence des progrès de l'industrie et de l'entreprise américaine ainsi que de notre habileté a produire chez nous des articles égaux à ceux de toute autre nation.

L'eau de vie catawba d'ohio égale non seulement, mais exelle en pureté et en saveur les meilleures eaux-de-vie importées, C'est au fait la meilleure liqueur connue, et ceci est pleinement prouvé par les certificats de nos plus celèbres chimistes.

Cette eau de vie Catawba passède toutes les bonnes qualités des meilleures liqueurs d'importation ; elle est d'une entière pureté, d'une saveur supérieure, en même temps qu'elle est un remède pour la dyspesie, les flatuosités, les crampes, la colique, la langueur, dépression d'esprit, génér. le debilité, cholera morbus, &c &c. Aucune famille ne devrait s'en passer.

Seuls agents à Montréal,
MORROW & PERRY
No. 55 Grande rue St. Laurent.

Le public, en s'adressant aux agents, peut recevoir gratis une bouteille comme échantillon. Une libérale déduction sera faite au commerce.

Agents en détail,
JOHN GARDNER
Chemiste et Droguiste,
293 Rue Notre-Dame (Ouest).
7 octobre.—tmk

Terre à vendre

AU village de St. Benoit, de la contenance de trois arpents sur vingt, en bon état de culture, avec maison de pierre, de 40 x 30 pieds, hangard, écurie, grange, remises et autres dépendances.

Pour les conditions, s'adresser au propriétaire soussigné,

DR. L. DUMOUCHEL.
St. Benoit, 7 oct 1858

Pensionnaires demandés.

TROIS ou QUATRE PENSIONNAIRES trouveront une BONNE PENSION dans une famille canadienne, privée, très-respectable, résidente au centre des affaires, tout près du Palais de Justice. S'adresser à ce Bureau.
Montréal, 30 sept

AVIS

LE Soussigné donne avis qu'il ne sera responsable d'aucunes dettes contractées par Scholastique Farmer, son épouse.

J.-BTE. CROCHETIERE.
St Placide, 8 oct—tie

Nouvelle Compagnie de Gaz de la Cité.
LE PRIX DU COKE EST REDUIT
A
$ 3 PAR CHAUDRON.

Montréal, 6 oct—si

A. BRAHADI
NO. 13, RUE NOTRE-DAME, EST
MONTREAL.

Le Soussigné ayant obtenu
PLUSIEURS PRIX
A la dernière Exposition Provinciale,
Tenue dernièrement dans cette Cité,
POUR LA PLUS MAGNIFIQUE EXPOSITION DE
PELLETERIES ET PEAUX.

Se permet d'attirer l'attention des Citoyens de Montréal et autres, sur son Fonds magnifique et varié de

Pelleteries Manufacturées pour Dames et Messieurs.

Son assortiment d'automne consiste en

Vison, Marthe de Russie, l'Outre, Marthe du Nord et d'autres articles,

Tous ont éte manufacturés sous sa surveillance, et sont dans les derniers gouts, et ne peuvent être surpassé quand à l'élégance et le finis par aucun autre établissement de Montréal.

Le fonds de

Manchons, Boas, Manchettes, Robes pour Voiture d'Hiver, etc.,

du Magasin de Mr. B., est aussi très étendu et devrait être examiné avant de faire des acquisitions dans d'autres établissement de cette Cités

Parmi la collection de PELLETERIES actuellement offert en vente on trouvera :

SURTOUTS

De Loup-Marin de Shetland, bordé de l'outre ; d'Ours, de Castor naturel ; de Raton, Mouton d'Astracan do de Perse, de Loup-Marin du Sud, bordé en vison ; Surtout de Loup-Marin du Sud bordé en vison noir ; Surtout de Loup-Marin du Sud, unis, &c.

CASQUES

De Loutre, de Vison, de Marthe noir du Canada, de Mouton de Perse etc. etc.

MITAINES ET GANTS

Pour Messieurs, de Loutres, de Castor piqué, de Mouton de Perse, de Rat-Musqué du Canada, d Vison Noirs.

PEAUX REPASSEES.

Peaux de l'Outre, de Vison, de Castor, de Renard, Lynx, et un assortiment général d'autres peaux de Marthe Noire.

ROBES

De Lion, d'Ours d'une grande beauté, do Peaux Naturelles, do Unies, de Renard-des-Prairies, de Loup de Raton, de Buffles, de Loup Saxon, de Lapin blanc.

M NTELETS,

De Marthe de Russie, de Vison du Nord, de vraie Hermine, Ecureuil du Canada, Rat Musqué du Canada, Marthe de Roche.

COLLERETTES.

De Vison du Nord, de Loup-marin du sud bordé en Vison de la Baie d'Hudson, do Unie, Castor du Canada, Mouton de Perse, do d'Astracan, Ecureuil de Sibérie, Ecureuil Unis.

MANTILLES,

De Vison, de Marthe du Canada, do do Teinte, do de Roche, do Françaises, de Rat-musqué du Canada.

VICTORINES DOUBLEES

De Vison, de Marthe, do de Roche, Ermine, Ecureuils de Sibérie.

MANCHONS & MANCHETTES

De Marthe de Russie, de Vison du Nord, d'Ermines, de Marthe Noire du Canada, d'Ecureuil de Sibérie.

MITAINES POUR DAMES

De Vison, de Marthe du Oanada, de Roche, d'Ecureuils du Canada.

CASQUES POUR DAMES

De Loup marin du Nord, brodé en Vison, en Marthe de Roche, en Marte noir, Casques de Mouton de Perse, do d'Ecureuils de Sibérie.

Les Articles en Pelleteries, &c., &c., que M. Brahadi avait exhibé à la dernière Exposition Provinciale s'élévaient à la somme de 14000 piastres.
5 octobre—m

Librairie de J. B. ROLLAND.
NOUVEAUX RABAI.

	£.	S.	D.
Histoire des souverains pontifes romains par M. le chevalier Artaud de Monor, 8 vols. in-12 brochés	1	2	6
Immitations pour tous les jours de l'année, à l'usage des religieuses par M. l'abbé Vaullat, 4 vols. in-12 relies.	1	1	3
femmes de la Bible, par M. l'abbé G. D'arbay, 2 vols. in-8 reliés	3	15	0
Le même ouvrage broché	2	9	6
Histoire universelle de l'Eglise Catholique, par l'abbé Rohrbacher, 29 vols. in-8, reliés	12	17	6
Vie des Pères martyrs et autres principaux saints, par l'abbé Goéscard, 10 vols. in-8, brochés	1	15	0
Histoire générale de l'Eglise, depuis le commencement de l'ere chrétienne jusqu'à nos jours par M. l'abbé J. E. Darras, 4 vols. in-12, broché	1	16	8
Le même ouvrage relié	2	1	3
Œuvres complètes du bienheureux Léonard de Port Maurice, par le R. P. Salvator d'Orméa	0	3	9
Le christianisme jugé par ses œuvres par M. l'abbé A. Larizon, 2 vols. in-8, reliés	0	18	9
Œuvres de M. le vicomte de Bonald, pair de France, 8 vols in-8, reliés	2	2	6
Le même ouvrage broché	0	18	9
Sermons du Père Brydaine, missionnaire royal, 8 vols in-12 reliés	4	6	6
Le même ouvrage broché	1	3	0

26 août

MM. BLEURY & BOURGEAU,
AVOCATS,
No. 158, RUE CRAIG,

SUIVRONT régulièrement les Cours, tant Supérieures que de Circuits, des Districts de Terrebonne et Joliette.
Montréal, 19 aout 1858

MAINTENANT EN VENTE
LA
NOUVELLE LYRE CANADIENNE,
OU
CHANSONNIER DE TOUS LES AGES.
UN JOLI VOLUME

In-18 de 350 pages,
PRIX RELIE :---UN ECU,
CHEZ Z. CHAPELAEU,
Vis-à-vis le Palais d Justice,
MONTREAL,
10 Juillet.

Grand avantage pour un Marchand ou un homme de profession.

A vendre cette belle propriété située à South Ely, Township d'Ely, à moitié route sur le chemin du Stage, allant du Dépôt de Richmond aux villages de Waterloo et Shefford. Terre en plein rapport, sucrerie établie sur un bon pied, verger jardin planté d'arbres fruitiers du meilleur choix, bâtisses généralement neuves. Enfin la dite propriété réunie toutes les commodités désirables. Conditions de la vente faciles et libérales. S'adresser à South Ely, au propriétaire soussigné,

FERNAND VIOLETTI.
South Ely, 14 aout 1858

CHANT NATIONAL
Paroles par J. B. BONHOMME,
Musique de
GUIL. F. D'ESCHAMBAULT.

A vendre dans tous les magasins de musique, et chez tous les libraires de cette ville ; prix 20 cents.
29 juillet.

A VENDRE.

ON offre en vente UN SUPERBE ENGIN NEUF à vapeur, à double cylindre et de la force de 20 chevaux, lequel n'a servi que durant l'espace de 8 mois au moulin à vapeur de Belœil.

Pour les conditions s'adresser à M. V. HUDON, Rue St. Paul, No. 104, Montréal, ou au Docteur ALLARD, sur les lieux à Belœil.
18 uin

A. TELLIER,
IMPORTATEUR ET MARCHAND
EN GROS,
158, RUE ST. PAUL, MONTREAL, 158
NOUVELLES BATISSES DE MR V. HUDON,

A l'honneur d'informer MM. les Marchands de la Campagne, que le nouveau magasin qui a remplacé son ancien établissement étant terminé, il vient d'y ouvrir son Commerce de MARCHANDISES SECHES, EN GROS. Les premiers arrivages par le fleuve le mettront à même d'offrir aux personnes qui voudront lui accorder, ainsi qu'à celles qui le continueront, leur confiance, un assortiment complet d'Effets nouveaux, dans le dernier goût et à des conditions, comme par le passé, des plus libérales
Montréal, 29 avril 1858—ak 81

PIANOS-FORTES SANS RIVAUX
DE
T. D. HOOD.

LE Sousigné à maintenant en main un assortiment de ces PIANOS, dits :—
Grand,
Grand Quarre,
Quarre Ordinaire,
Et de Cottage,
QUI POUR
LE TON,
LA RAPIDITE D'ACTION,
ET LA DUREE,
Ont été regardés par
DES ARTISTES,
DES AMATEURS
ET DES JUGES, à
L'EXPOSITION PROVINCIALE,
☞ (Qui a accordé TROIS PRIX et des DIPLOMES à T. D. HOOD,) ☜

Comme SUPERIEURS à aucun PIANO MANUFACTURE et EGAL à aucun PIANO IMPORTE sur ce continent.

T. D. HOOD,
Chambres : 31, Rue Notre-Dame.

N. B—On portera une grande attention pour REPARATIONS, qu'on voudra bien laisser au Magasin de Musique de M. PRINCE
Montréal, 9 octobre 1858.—m

MEDICALE DE L'EPOQUE.

M. KENNEDY, DE ROXBURY,

A découvert, dans une de nos herbes sauvages communes, un remède qui guérit TOUTES ESPECES d'HUMEURS, DEPUIS LA SCROFULE LA PLUS MALIGNE JUSQU'AUX BOUTONS ORDINAIRES. Il en a fait l'expérience dans plus de onze cents cas, et n'a failli que dans deux circonstances d'un caractere particulier. Il a maintenant en sa possession plus de 200 certificats sur la vertu de ce remède; tous lui sont fournis dans un rayon de 20 milles de Boston

On garantit que deux bouteilles guériront les maux de bouches des nourrices ;

Une ou trois bouteilles guériront les plus mauvais boutons sur la figure ;

Deux ou trois bouteilles purifieront le système de clou ou abcès ;

Deux bouteilles feront disparaître les plus mauvais cas de glaires dans la bouche ou l'estomac ;

Trois guériront le cas le plus sévère d'érysipèle ;

Une ou deux bouteilles guériront toute espèce d'humeur d'yeux ;

Deux bouteilles guériront les maux d'oreilles et les taches dans la tête ;

Six bouteilles guéri ont les ulcères rongeants ;

Une à cinq bouteilles guériront les éruptions dartreuses de la peau ;

Deux bouteilles guériront les dartres les plus virulantes ;

Deux ou trois bouteilles guériront les cas les plus invétérés de rhumatismes ;

Trois ou quatre bouteilles guériront les humeurs les plus opiniâtres ;

Cinq à huit bouteilles guériront le cas le plus ésespéré de scrofule ;

Une à trois bouteilles guériront la dyspepsie la plus grave. Je sais d'après des milliers de cas qu'elle est causée par l'accumulation d'humeurs dans l'estomac ;

Une à deux bouteilles guériront la migraine ;

Une à deux bouteilles feront disparaitre la constipation des intestins ;

Une à deux bouteilles rétabliront l'action régulière des rheins ;

Quatre à six bouteilles ont guéri les cas d'hydropesie les plus graves ;

Une à trois bouteilles ont guéri les cas les plus sévères d'hémorroïdes ;

On peut toujours éprouver du soulagement. Quelle bénédiction n'est-ce pas d'éprouver du soulagement dans une maladie aussi cruelle.

Une bouteille produira toujours du bien et on garantit une guérison parfaite si l'on prend la quantité indiquée.

Rien ne semble aussi improbable à ceux qui ont fait l'expérience de toutes les médecines merveilleuses du jour, qu'une plante ordinaire qui croît dans les paturages et près de vieux murs de pierre, guérisse toutes les maux du système ; cependant, c'est un fait établi. Si vous avez des humeurs elles devront disparaître. J'ai vendu des milliers de bouteilles de ce remède dans les environs de Boston ; j'en connais tous les effets dans chaque cas. Il a été opéré les cures les plus étonnantes qui aient jamais eu lieu dans le Massachusetts. Je l'administre aux enfants d'un an comme aux personnes de soixante ans. J'ai vu des enfants maigres, chétifs, affectés de vers et dont la chair était molle, rétablis dans un parfait état de santé en prenant seulement une uteil de cette médecine.

Une bouteille guérira toujours ceux qui sont sujets à la migraine. Ce remède apporte un grand soulagement aux catarrhes et aux étourdissements. Des personnes constipées depuis des années en ont fait usage et ont été soulagées. Quand le corps est régulier, il opère facilement ; mais quand il y a quelque dérangement dans la fonction de la nature, il produit de très sigulier effets dont vous ne devez pas vous alarmer ; ils disparaissent après quatre jours ou une semaine. Il ne produit jamais un mauvais résultat ; au contraire, quand ces effets sont passés, vous croyez être un autre vous-même. J'ai entendu les éloges les plus extravagants de cette médecine qu'homme amais entendu.

RHUMATISME.

Hippocrate dit que cette maladie commence par une humeur dont le peu de violence ne dérange point les parties, et la substance n'étant pas propre à tourner en matière ne donne jamais lieu aux abcès, mais seulement à une certaine disposition inflammatoire provenant de la fièvre causée par l'humeur.

La cause de cette maladie doit être attribuée au foie qui, affecté par un grand désordre et affaibli, ne produit point de sang pur propre à nourrir et affecte tout le corps de faiblesse, qui devient alors disposé à recevoir toute superfluités. De l'indisposition et de la faiblesse du foie naissent de grandes quantités de mauvaises humeurs que retenues dans les veines, s'y dissolvent et engendrent de cette façon le rhumatisme.

DIRECTION.—Adultes, une cueillérée ordinaire par jour ; enfants de huit ans, une cueillérée à dessert, enfants de 5 à 8 ans, une cueillérée à thé. Comme une même direction ne saurait être applicable à toutes les constitutions, prenez assez de ce remède pour qu'il agisse sur les intestins deux fois par jour.

Manufacturé et à vendre par

DONALD KENNEDY,
120, rue Warren, Roxbury, Mass.

REPRODUIT DU "BOSTON DAILY LEDGER."

Cas remarquable d'Ulcère scrofuleux à la jambe existant depuis cinq ans et guéri par la Découverte Médicale de Kennedy

Le propriétaire de cette médecine reçoit constamment des témoignages si nombreux qu'il lui est impossible de les mettre tous, sous les yeux du public, il est donc forcé de choisir ceux qui paraissent les plus concluents et les plus propres à exciter la conviction.

Le cas que nous allons maintenant présenter au public, n'est pas puisé dans un témoignage écrit, mais la malade elle-même s'est présentée à l'établissement de M. Kennedy de Roxbury, et en présence du rédacteur de cet article et de plusieurs autres témoins, a déclaré les faits suivants :

Il est bon aussi de remarquer que la Dame n'est pas venue dans l'établissement pour parler des vertus de la médecine dans son cas particulier mais pour amener avec elle une amie affligée d'ulcérations des yeux, bien convaincue que la "Découverte" ne pouvait manquer de la guérir promptement.

Mme. Gilmore qui depuis 2 ans environ résidait à Rockport (Maine) était affligée depuis cinq ans d'une affection scrofuleuse. Dans le commencement le mal s'annonça par des démangeaisons auxquelles elle ne fit pas d'abord grande attention, mais celles-ci devinrent si importunes que la malade fut convaincue qu'il existait dans le système un vice humoral circulant dans les veines qui avait besoin d'être expulsé. Le jambe depuis le genou jusqu'à la cheville devint enflammée.

Une grande faiblesse et une débilité générale se montrèrent dans tout le système, il lui sembla que son sang se coagulait dans ses veines à cause de la masse d'humeurs corrompues qu'elles contenaient.

Ceux là seuls qui ont souffert de tels maux peuvent se faire une idée des souffrances qu'elle endurait, et nous souhaitons qu'aucun de nos lecteurs ne soit appelé à voir dans leur propre corps les ravages affreux que produisent les humeurs scrofuleuses.

De mois en mois, d'année en année, Mme Gilmour voyait augmenter ses souffrances, tantôt essayant un remède puis un autre, consultant d'abord un médecin, tantôt un autre ; cependant le mal s'en allait augmentant et elle découvrit avec une rapidité effrayante des sympt es nouveaux et alarmants.

La chai , couverte d'une espèce d'écaille, était sèche et s'épluchait. Le mal subit alors une nouvelle transformation, un ulcère sanieux s'ouvrit au-dessus de la cheville de la jambe gauche, augmenta et finit par se creuser jusqu'à l'os lui-même.

L'Enflammation augmenta. La chair devint molle et flasque, la couleur devint bleue et d'apparence brune, et nous ne pourrions mieux la comparer qu'à un morceau de foie pourri qui aurait été rejeté de l'étal d'un boucher. La jambe ne présentait à la vue qu'une masse putréfiée, morte et cors de service quoiqu'attaché à *un corps humain* ; t l'ulcère continuait à rejeter au dehors, son contenu de matière impure. Il n'était plus question de marche et d'occupation actives, et la malade fut conduite avec précaution à la résidence de sa fille à Boston. Ce fut là qu'elle éprouva un soulagement immédiat, et commença à prendre la "Découverte Médicale. Au commencement de son usage, l'écoulement de la matière ne s'arrêta pas immédiatement, mais elle continua jusqu'à ce que toutes les humeurs du système soient purgées, alors la plaie se cicatrisa.

L'enflammation cessa en peu de jours, la chair prit une teinte jaunâtre puis revint à sa couleur naturelle et en deux mois tout le système fut débarrassé du plus mauvais cas "d'humeurs," et Mme. Gilmore fut convaincue de toute la puissance curative de la Découverte Médicale de Kennedy

Claiosmou et sera heureuse de dire à qui que tire le bien qu'elle a éprouvé de ce grand remede pour les humeurs.

AGENTS :

Montréal—Docteur Picault, rue Notre-Dame
Lamplough & Campbell, rue Notre-Dame ; William Lyman & Cie., rue St. Paul ; John Birks & Cie., Medical Hall.
Québec—John Musson, Joseph Bowles, G. G. Ardoin, O. Giroux.

11 août

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

"EQUITABLE."

BUREAU PRINCIPAL

Canon Street West, Londres

CAPITAL, UN DEMI-MILLON STERLING

Primes reçues en 1854, £45,420—En 1855 £52,813.

CURATEURS :

Le très-hon. Lord VICOMTE SIDMOUTH,
ARCHIBALD CAMPBELL BARCLAY, Ecr.

DIRECTEURS :

ARCH. CAMPBELL BARCLAY, Ecr. Prést.

Col. Bazalgette	Miles Chs. Seton, Ecr.
Chs. Bennett, écr.	E. S. Symes, écr. M. D.
John Moss, écr.	Thomas West, écr.
Henry Oxenford, écr.	F. V. Woodhouse, écr.
W. Henry Place, écr.	

DIRECTEURS LOCAUX A MONTREAL
BUREAU—à la Bourse.
WILLIAM LUNN, Ecr. Président.

John Torrance, écr.	Benjamin Holmes, écr
John Frothingham, écr	J. G. Mackenzie, écr.
Alf. LaRocque, écr.	Théodore Hart, écr.

CHARLES F. TILSTON, Gérant.
D. D. MACKENZIE, Comptable et Caissier.

CE BUREAU assure contre les Pertes ou Dommages par le Feu toute espèce de bâtisses, y compris les Moulins et Usines, et les Marchandises, effets qui y sont contenus ; Navires au port ou aux bassins ; Bateaux sur les rivières navigables et les Canaux, et les effets dont ils sont chargés ; et fonds d'agriculture de toutes sorte.

Les TAUX de cette Compagnie sont extrêmement modérés.

La PRIME est dans chaque cas établie strictement en rapport avec les mérites du risque sous considération déterminée seulement par une soigneuse investigation.

Les engagements de "l'Equitable" sont garantis par un propriétaire responsable et un ample capital souscrit. Les assurés sont libres des engagements d'une "Société d'Assurance Mutuelle," et ont droit, suivant le plan de la Compagnie, à une remise de la moitié des profits.

Les pertes sont reconnues, sans déduction ou escompte, et réglées et payées à Montréal, lorsqu'elles deviennent dues.

Les directeurs locaux se réunissent chaque semaine

☞ Des Agents ont été nommés par tout le Canada.

17 janv. 1858.

Assurance Ecossaise sur la Vie,

FONDEE EN 1838.

CETTE ASSOCIATION est l'une des plus étendues qui soient au monde. Durant les trois dernières années seulement, il y a eu au dessus de trois mille nouvelles entrées de personnes dont la vie était assurée au montant de deux million de livres sterling.

Les possesseurs de Police (Police Holders) de l'association n'encourent point les risques de la Société. Ils sont dégagés de toute responsabilité et les sommes assurées sont garanties.

Tous les règlements sont faits sur un pied libéral de manière à procurer à l'assuré toute facilité possible. L'association doit néanmoins être distinguée de presque tous les autres bureaux d'assurance, par son système de division des profits entre les assurés, système à la fois simple, sûr, équitable et par lequel tout possesseur de police jouit DURANT SA VIE de la part de profit qui lui est allouée.

BUREAU PRINCIPAL POUR LE CANADA

MONTREAL--9, Grande Rue St. Jacques.

DIRECTEURS :

J. G. MACKENZIE, Ecuier, Marchand.
DAVID TORRANCE, Ecuier, Marchand.
GEORGE MOFFATT, Jr. Ecuier, de la Maison Gillespie, Moffatt & Co., Marchand.
ALEXNDER MORRIS, Ecuier, Avocat.

On peut se procurer gratis des prospectus, formules de prospectus, &c., en s'adressant à

JAMES GRANT, Secrétaire,
Ou à J. LEANDRE BRAULT,
Agent Local,
Bâtisses de l'Union, No 11.

Montéal, 7 aout 1858—ak

GRANDE
COMPAGNIE D'ASSURANCE

OCCIDENTALE ET DE CREDIT DE PHILADELPHIE.

CAPITAL, $500,000

BUREAU : No. 11, RUE LEMOINE.

Le Soussigné, Agent pour la Compagnie sus-mentionnée, est préparé à recevoir les soumissions et délivrer les Polices, et il a l'honneur de référer à l'extrait suivant d'une lettre des Contrôleurs de New-York, quant à la respectabilité et la position de la Compagnie.

Montréal, 14 août A. CUVILLIER.

Etat de New-York, Bureau des Contrôleurs,
Albany, 18 février 1858.

C. C. Lathrop, Ecr.,
Mon cher Monsieur,

Nous avons reçu le rapport de M. Chatfield. Il est complet et satisfaisant. Il place votre Compagnie sous un pied très-favorable et satisfaisant. C'est justement ce dont vous avez besoin. Je suis enchanté du résultat, car je suis un peu intéressé à votre prospérité.

J'ai, aujourd'hui, expédié par la malle les papiers nécessaires à M. Gregory de New-York. J'espère que vous aurez une bonne et fructueuse année.

Respectueusement à vous,
Signé, R. CHAMBERLAIN,
Département des Assurances.

14 août—tmk

Compagnie Continentale d'Assurance,

CITE DE NEW-YORK,

Bureau : No. 18, Wall Street.

1er. Juillet 1858, les personnes assurées participent dans les profits sans encourir aucuns risques quelconques.

FONDS CAPITAL, (entièrement payé et placé sûrement)	$500,000,00
Actifs 1er Juillet 1858	766,137,41
Passif	14,228,89

CETTE COMPAGNIE ASSURE LES BATIMENTS, MARCHANDISES, MEUBLES DE MENAGE, RENTES, BAUX, ET AUTRES PROPRIETES ASSURABLES AUX CONDITIONS ORDINAIRES.

Trois quarts des profits nets des affaires de la Compagnie sont annuellement répartis aux porteurs de police dans un scrip portant intérêt et tels profits soigneusement placés pour l'additionnelle sureté de la personne assurée jusqu'à ce que le fonds ainsi accumulé ait atteint la somme de $500,000 portant la garantie numéraire de la Compagnie à $1,000,00 ;—et le Scrip sera ensuite racheté aussi rapidement que les profits accrus aux assurés excèderont la somme de $500,000.

Première Division annuelle aux actionnaires de déclarée le 9 juillet 1857, 33½ par cent.

Seconde Division annuelle 8 juillet 1858, 50 par cent.

Scrip qui sera émis aux actionnaires ayant droit à participer aux profits le 10 aout, et le même jour il sera payé 6 par cent sur le Scrip de 1857.

THEODORE HART, Agent,
Montréal, Bas-Canada.

Montréal, 28 aout 1858—nmk

ASSURANCE CANADIENNE.

L'ASSURANCE PROVINCIALE

ETABLIE EN 1849.

CAPITAL SOUSCIT :—$1,986,080,

Agence pour le Bas-Canada.

DIRECTEURS A MONTREAL :

L'HON. LOUIS RENAUD,
ALEXANDER MORRIS, écr.,
W. B. LAMBE, écr.,
EPHREM HUDON, écr.

Agent général pour le Bas-Canada :

J. LEANDRE BRAULT écr.,
Contre l'Incendie et la Marine.

Solliciteurs :

MM. TORRANCE & MORRIS.

Inspecteur pour le Département du Feu :

CHARLES TUGGEY, écr.

Inspecteur pour le Département de la Marine
CAPT. THOMAS MAXWELL.

Les personnes qui auraient intention d'assurer leurs propriétés, à cette Compagnie, y trouveront toutes les sûretés possibles, vu le capital considérable souscrit par les riches propriétaires, tant dans le Bas-Canada que dans la partie centrale du Haut-Canada ; de sorte que l'on peut dire que cette Compagnie est absolument canadienne.

Cette Compagnie n'a pas augmentée ses taux et a fait au contraire une réduction considérable tant sûr les propriétés, mobiliers et fonds d'établissement à la ville qu'à la campagne.

Les polices sont effectuées à son Bureau, à Montréal, et toutes réclamations contre elle, seront réglées par l'Agent,

J. L. BRAULT,
Agent,
No. 11, Union Building, rue St. François-Xavier.

24 juil—sm

Compagnie d'Assurance

SUR LE FEU ET LA VIE

De Liverpool et de Londres.

CAPITAL £2,000,000 STERLIN.

Etablie en 1836.—Autorisée par un Acte spécial du Parlement.

BUREAUX—1 Dale Street, Liverpool ; 20 et 21 Poultry, Londres 61 King Street, Manchester 56 Wall Street, New-York ; Place d'Armes, Montréal ; Wynyard Square, Sidney ; et Elizabeth South, Melbourne.

COMMISSAIRES :

Sir Thomas Bernard Birch, Barronet ; Adam Hodgson, écr., Samuel Henry Thompson, écr

DIRECTEURS A LIVERPOOL :

Thomas Brocklebank, écr., Président ; J. C. Ewart, écr., M. P. ; Haywood, écr., Vice-Président ; Swinton Boult, écr., Secrétaire ; et dix-sept autres Directeurs.

DIRECTEURS A LONDRES :

Mathew Foster, écr., Président ; George Frederick Young, écr., Vice-Président ; et neuf autres.

BRANCHE CANADIENNE :

BUREAU.................... Place d'Armes.

DIRECTEURS A MONTREAL :

T. B. Anderson, écr., Président ; Alexander Simpson, écr., Vice-Président ; Henry Chapman, écr., James Mitchell, écr., Henry Starnes, écr., Robert S. Tylee, écr., J. H. Maitland, écr., Secrétaire-Résident ; A. F. C. Smith, Assistant-Secrétaire-Résident.

La responsabilité de tout le corps des Actionnaires n'est pas limité. Tous les Directeurs doivent être Propriétaires dans la Compagnie. Le capital de £2,000,000 divisé en 100,000 parts de £20 chacune, dont 94,211 sont dans les mains des Propriétaires, à £2 par part.

Il est peut-être désirable pour les Propriétaires d'avoir devant eux un Rapport des additions qui ont été faites aux différents fonds et voir par là l'avancement fait durant cette année :—

1855.			
Le Capital	£175.008	0	0
Fonds de Réserve	180,262	10	0
Fonds sur la vie	339,450	5	10
Fonds sur le feu (Ré-assurance)	125,653	6	5
	£820,374	2	3
1857.			
Augmentation sur le capital	£188,422	0	0
Do sur le fonds de réserve	214,616	11	11
Do sur la vie	531,269	13	10
Do sur le feu (Ré-assurance)	153,721	4	0
	£1,088,029	9	9

SWINTON BOULT,
Secrétaire de la Compagnie.

Les applications pour assurance sur le feu devront être faites au Bureau de la Branche Canadienne, Place d'Armes, Montréal.

23 juin 1858—ak

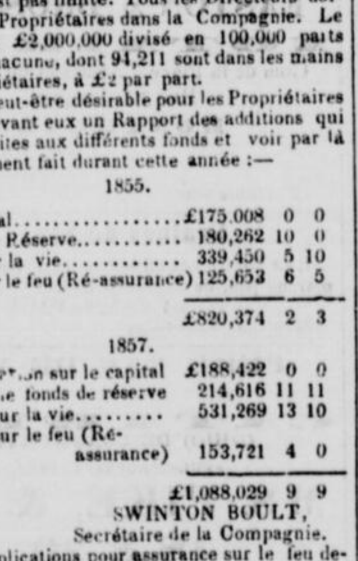

L. MENARD & FRERE

No. 84,

RUE St. LAURENT

MONTREAL,

Sculpteurs

EN MARBRE
ET
EN PIERRE,

INFORMENT le public qu'ils sont prêt à exécuter toutes sortes de commandes dans cette ligne, tel que

Monuments de toutes especes, en marbre et en pierre, Tombes, Devant de cheminees, &c.

24 juil 1858—a

CERTIFICAT.

Nous soussignés avons requis les services de MM. MENARD & CIE., pour l'exécution d'un Monument en marbre, lesquels nous ont très-satisfaits ; de plus, nous étant transportés à leur boutique, ces messieurs nous ont montré plusieurs morceaux que nous n'hésitons point à classer parmi les chef-d'œuvres.

JOHN A. DROOMGOOLE,
WILLIAM GORMAN.

Montréal, 24 juil

PIANOS !! PIANOS !!!

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer le public qu'il a en vente SIX SPLENDIDES PIANOS DE BOUDOIR, appartenant à la succession de feu THOMAS HANDLEY, écuyer, lesquels seront vendus à des prix très-réduits, afin de régler les affaires de la dite succession.

Les amateurs et les personnes désirant les acheter feront bien de venir voir ces pianos, d'autant plus qu'il ne se présentera pas de longtemps une occasion aussi favorable.

W. S. WALKER,
Curateur.
No. 35 Grande Rue St. Laurent.

16 sept—sts

Bureau de Poste,

MONTREAL, 11 Oct. 1857

ARRIVÉE ET DEPART DES MALLE DE MONTRÉAL.

DUES.	MALLES.	FERMEES.
4.30 P M tous les jours dim. excepté	Québec, Dandeville *par chemin de fer*	7:00 A M. tous les jours dim exce 1
9:00 A M do mardi	Québec *par la rive nord*	4:0) P M do
8.00 A M do	Québec par Vapeurs	5:00 P M do 2
10:00 A M & 9.45 P M	Canada Ouest Bytown et Haut-Canada	6:30 A M & 6.30 P M do
9:15 A M tous les jours dim excepté	Laprairie Lacolle, &c.	1.00 P M do
9:15 A M & 0.00 P M do	St. Jean, C E	3:30 P M & 0:00 P M do
9:15 A M & 0.00 P M do	Etats-Unis, *excepté Portland.*	3.00 P M 0:0) p. m do 3
12:30 P M & 4:3) P M	St. Hyacinthe, Melbourne, et Sherbrok	7:30 A M & 2.3) p. m.
12.15 P M & 4:30 P M do	Portland et Island Pond	5:00 A M & 2.00 P M
12.15 P M Mercredi et Samedi	St. John, N. B. par voie de Portland	2:3) P M Mercredi et Samedi
6.00 P M tous les jours exc. le dim	Chateauguay, & Beauharnois	6:0) A M do
10:00 A M & 6:00 P M do	Lachine	6.00 A M & 3.00 P M
10:30 A M tous les jours excepte le D	St. Remi, Hemford et Plattsburg	4:00 P M do
10.30 A M do	Chambly, St. Césaire, &c.	2:00 P M do
4:00 A M do	St. Laurent, St. Eustache	7.30 A M do
5:00 A M Mardi, Jeudi et Samedi	Ste. Rose Ste. Thérèse, &c.	7:30 A M Lundi, Mercredi, Vendredi
5:00 P M tous les jours dim. excepté	Terrebonne, N. Glasgow, St. Vincent P.	6:30 A M tous les jours dimanche exc
6.00 P M do	Carillon, Grenville, Pointe aux Anglais et St Benoit	6.00 A M

(1) Les Sacs du conducteur sont ouverts jusqu'à........ 8,00 a. m
(2) do do 6,45 a. m. et 7,45 p. m.
(3) d do 7,45 a. m. et 2,45 p. m.
(4) do do 5,15 a. m. et 5,15 p. m.

Corporation de Montréal.

AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNÉ à tous Propriétaires et Occupants de toutes Maisons, Magasins et Bâtiments dans les différentes Rues, Ruelles et Sections de rues, dans cette Cité, énumérées et mentionnées dans la Liste ou Cédule ci-jointe, que la Corporation de cette dite Cité de Montréal est maintenant prête et préparée à approvisionner d'eau toutes telles Maisons, Magasins et Bâtiments ; et de plus que la dite Corporation sera et continuera à l'avenir à partir de ce jour, d'être prête et préparée en tout temps, à approvisionner d'eau toutes telles Maisons, Magasins et Bâtiments, comme susdit ; et la dite Corporation de cette dite Cité étant maintenant prête et préparée comme susdit, à approvisionner d'eau les dites Maisons, Magasins et Bâtiments, les Propriétaires et Occupants de toutes telles Maisons, Magasins et Bâtiments sont de plus par le présent respectueusement notifiés qu'en conformité des termes et dispositions du Règlement du Conseil de cette dite Cité No. 256 fait et passé le Quatorzième jour de Décembre dernier, savoir : en l'année de Notre Seigneur 1857, le tarif des taux et charges établis dans et par le dit Règlement, pour l'approvisionnement d'eau aux dites Maisons, Magasins et Bâtiments dans cette Cité, sera à partir du PREMIER NOVEMBRE maintenant prochain, mis en force et payable par tous Propriétaires et Occupants de Maisons, Magasins et Bâtiments dans les différentes Rues, Ruelles et Sections de rues dans cette Cité, énumérées et mentionnées dans la dite Liste ou Cédule, d'après les termes et dispositions du dit Règlement ; auxquelles dites Maisons, Magasins et Bâtisses, la dite Corporation est maintenant et continuera d'être prête et préparé le et à partir du PREMIER jour de NOVEMBRE prochain, de FOURNIR L'EAU ; et les dits Propriétaires et Occupants sont de plus par le présent notifiés, qu'en conformité des termes et dispositions du dit Règlement, le dit Tarif de taux et charges, sera dans toutes les cas, par eux payable d'avance par trimestres, les PREMIERS jours de MAI, AOUT, NOVEMBRE et FEVRIER de chaque année ; et le dit Tarif de taux et charges sera aussi dû et payable, à partir du dit premier jour de Novembre prochain, par tous les dits Propriétaires et Occupants, tenus au paiement d'icelui, d'après les termes du dit Règlement, soit qu'ils refusent ou qu'ils consentent de recevoir les tuyaux d'approvisionnement d'eau dans leurs dites Maisons, Magasins ou Bâtiments.

Par Ordre.

J. P. SEXTON,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montreal, 6 Septembre 1858 | ssd

LISTE OU CEDULE

DES RUES ET RUELLES OU ON POSE LES TUYAUX DE L'EAU.

Rue des Commissaires—Dans toute sa longueur
" du Champs de Mars do
" St. Claude do
" Wellington, de la rue Anne à la rue McCord
" du Roi, dans toute sa longueur
" de la Reine do
" Nazareth do
" des Jurés do
" St. Charles Borromee do
" Mignonue de la rue St. Urbain à la rue St. Denis
" Vitrée, dans toute sa longueur
" St. Dominique do
" St. Constant do
" des Allemands do
" St. Bonaventure do
" de l'Eau, de la rue des Commissaires à la rue Barday
" Perthuis, dans toutes sa longueur
" Craig, de la rue St. Denis à la rue Visitation
" Dorchester do
" Campeau, dans toute sa longueur
" St. Nicolas Tollentin, de la rue de l'Eau à la rue Lagauchetière
" Amherst, dans toute sa longueur
" Wolfe, de la rue Lagauchetière à la rue Craig
" Montcalm do
" Visitattion do
" Beaudry, de la rue Napoléon à la rue Craig
" Napoléon, dans toute sa longueur
" Ste. Catherine, de la rue Visitation à la rue Panet
" Panet, de la rue Ste. Catherine à la rue Lagauchetière.

6 sept

A V I S .

LES soussignés prennent la liberté d'informer le public en général, qu'ils ont dissous leur société depuis le premier jour de MAI dernier, et que JOSEPH MILLER continuera les affaires comme ci-devant, en son propre et privé nom.

RENAUD ROSENSTEIN,
JOSEPH MILLER.

Montréal, 31 juillet 1858.

BEAUX-ARTS.

SIGNOR de FEO. Artiste Italien, annonce au public qu'il a transporté son Atelier de Peinture au No. 61, (Odd Fellows Hall) Grande rue St. Jacques.

Signor de Féo prend les portraits dans beaucoup de genres et donne des leçons de dessin et de peinture dans les maison d'education et dans les familles.

Montréal, 29 juil—tm

Place de Meunier demandée.

UN MEUNIER d'expérience, parlant l'anglais et le français désire trouver une place dans un moulin. S'adresser à ce Bureau ou à St. Jacques le Mineur à SAMUEL THURSTON.

30 sept—dsp

Dissolution de Société.

LA Société qui a ci-devant existé sous les nom et raison de ST. JEAN & TAILFER a été dissoute de consentement mutuel le 5 courant. Toutes les affaires de la dite société seront réglées par AUG. TAILFER.

THOS. ST. JEAN,
AUG. TAILFER.

Montréal, 6 octobre 1858—ti

A V I S

LE Soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il continue les affaires de la ci-devant société St. Jean & Tailfer, à la même place, en son nom et pour son propre compte.

AUG. TAILFER.

Montréal, 6 oct—ti

Ecole de Medecine et de Chirurgie de Montreal.

LA SESSION MEDICALE commencera le PREMIER LUNDI de NOVEMBRE, et se prolongera jusqu'à la FIN d'AVRIL 1859 (six mois).

Les Cours sont payables d'avance.

Par ordre,
L. BOYER, M. D.,
Sect.

Montréal, 14 septembre 1858.—stu

On a besoin

POUR un Bureau d'un jeune GARÇON qui sache parler l'anglais et le français et écrire une bonne main. S'adresser, boite no. 84, Bureau de Poste.

Montréal, 9 oct—ti

MADAME VEUVE YON,

216, Rue Ste. Catherine, vis-à-vis de chez M. Labelle, vendeur de gin gembre.

Sage-Femme

Approuvée par la faculté du Collége des Médecins du Bas-Canada, demeure maintenant au numéro ci-dessus, où on pourra la consulter tous les jours et requérir ses services.

On pourra, si on la désir, s'adresser au Doctr. Trudel, pour plus amples informations.

Montréal, 9 déc 1857—a 33

MAISON A VENDRE.

UNE Superbe MAISON en BOIS, ayant 24 pieds de profondeur sur 18 de largeur, et un terrain de 100 pieds de long sur 45 pieds de front avec bâtiments dessus construits, situées au bout de la deuxième petite rue de la grande Rue Dufresne ; appartenant à Mme Veuve PREVOST.

Pour les conditions s'adresser à M. J. Poupart, au No 389, Rue Ste Marie.

16 septembre.—qiu

CORBILLARDS OU CHARIOTS

Au No. 5, Rue St. George,

PRES DE LA RUE CRAIG.

M. ARSENE CHAPELEAU

INFORME ses amis et le public en général qu'il a constamment chez lui, au No. 5, Rue St. George, de MAGNIFIQUES CHARIOTS, ou CORBILLARDS, qu'il livrera au plus bas prix qu'en aucun place, avec un ou deux chevaux. Il peut aussi fournir des BIERES, ou CERCUEILS, de toute sorte, GANTS, CREPES, CIERGES, &c., pour les services funèbres. Il fait aussi savoir qu'il ensevelira tout homme ou enfant à demande.

25 sept.—a

On demande

Une pension et logement dans une famille canadienne où il ne se trouve pas d'autres pensionnaires.

S'adresser boite 720, au Bureau de Poste.

24 août

MAISON A VENDRE.

Au village de l'Industrie, vis-à-vis du collége, un terrain avec maison en bois à deux étages, écuries, grange et hangard.

S'adresser à A. X. BRUNEAU,
Propriétaire.

27 septembre.—mp

LORANGER & FRERES,

AVOCATS,

RUE ST. VINCENT, No. 14.

L'HONORABLE T. J. J. LORANGER,
J. M. LORANGER,
L. O. LORANGER.

Mr. J. M. Loranger suivra les Cours du District de Terrebonne.

Mr. L. O. Loranger celles du District de Beauharnois, assisté de l'Hon. T. J. J. Loranger pendant les termes de la Cour Supérieure.

17 aout

RASCO'S HOTEL

TENU PAR

EUSEBE SENEZ,

NO. 94 ET 98,

RUE ST. PAUL, VIS-A-VIS LE DEPOT DU GRAND TRONC DE

QUEBEC, PORTLAND & BOSSON,

MONTREAL.

La table sera toujours pourvue des meilleurs mets qu'il pourra se procurer sur nos marchés, et un choix des meilleurs Vins, Liqueurs, &c.

On aura aussi à la disposition de ceux qui désireront faire des assemblées une salle la plus spacieuse de Montréal.—28 aout 1858—ak

Chambre des Notaires de Montréal.

C'EST le 15 Octobre prochain, à 11 heures A. M, qu'aura lieu la prochaine Assemblée Régulière de cette Chambre.

Par ordre,
H. LAPPARE, Sec.,
C. N. M.

Montréal, 21 sept 1858—ni

CHARLES LAPIERRE,

Agent, Collecteur et Porteur de Lettres Funéraires,

No. 114, RUE ST. LAURENT.

Montréal, 13 oct. 1857—ak

A VENDRE OU A LOUER.

LE bel et vaste emplacement occupé ci-devant par le Dr. Brousseau, situé au village de Belœil, place des plus avantageuses soit pour le commerce ou résidence bourgeoise, vu la communication facile et prompte par le chemin de fer le Grand Tronc.—Aussi, quantité de lots pour bâtir, situés près du pont de Belœil à sa nouvelle résidence.

Conditions faciles.

S'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné.

DR. J. B. BROUSSEAU.

Belœil, 6 fév—j

DENTISTE FRANCAIS.

DOCTEUR JOURDAIN,

126, RUE NOTRE-DAME, EN FACE DU PALAIS DE JUSTICE.

Montréal, 28 avril 1857—ap

Terres à Vendre.

MM. J. et T. CAVERHILL offrent à vendre les propriétés suivantes à des termes faciles, et pour lesquelles ils donneront des titres du shérif.

1er Deux belles terres contenant une, 60 arpens et l'autre 66 arpens en superficie, à une distance seulement de quatre milles du florissant village de St. Rémi, où le chemin de fer a un dépôt, et où les cultivateurs trouvent à vendre leurs produits pour du comptant et à des prix plus élevés qu'à Montréal. Cet avantage est dû à la grande facilité qu'il y a de les envoyer de suite, par chemin de fer, vers le sud.

Les deux tiers de chacune de ces terres son défrichés, avec un verger sur chacune d'elles. Elles sont aussi bien bâties et bien cloturées, et elles ne sont séparées que par le chemin. L'acquereur de ces deux propriétés, aura une splendide et large terre et immédiatement productive, à une bien petite distance cet inappréciable avantage, le chemin de fer.

Elles seront vendues ou séparement ou ensemble.

Pour les particularités s'adresser à

PIERRE BENOIT écr., Notaire,
Village de St. Rémi.

Ou à

J. & T. CAVERHILL,
Beauharnois.

Beauharnois 11 juillet.

—Aussi :—

Deux belles terres dans la paroisse de St. Louis de Gonzague, contenant environ 55 arpens chaque en superficie presqu'à moitié défrichées avec une maison et étable sur chaque. Le fonds de terre est de la meilleure qualité poussant du fresne, de l'orme et de l'épinette rouge. Ces deux terres sont bien avantageuses, à cause de leur proximité de Beauharnois, le chef-lieu du district de Beauharnois, qui est aussi le seul port remarquable du côté sud du St. Laurent, à l'ouest de Montréal. Beauharnois est connu depuis longtemps comme l'un des meilleurs marchés du Bas-Canada, pour les produits agricoles.

Des titres du shérif seront aussi donnés pour ces terres, et les termes seront faciles.

S'adresser à

J. & T. CAVERHILL,
Beauharnois.

Ou en leur absence à

V. A. DEMARTIGNY, écr., Notaire,
Beauharnois.

Beauharnois, 16 juillet—tmk

J. W. DEMERS

MARCHAND A COMMISSION, MONTREAL

Rue Latour, près du Marché à Foin,

Pour Planches, Madriers, Col bage, Bois de corde et de brique, &c., pour vendre au Quai ou à sa Clos

Montréal, 18 avril 1858—a

Université du College McGill.

Faculté de Médecine.

LA SESSION MEDICALE commencera le PREMIER LUNDI de NOVEMBRE et continuera jusqu'à la fin d'AVRIL 1859 (six mois).

N. B.—Un changement qui a eu lieu dans les Règlements permettra à tout Etudiant d'obtenir ses degrés après avoir suivi les lectures durant TROIS SESSIONS SEULEMENT, pourvu qu'il ait précédemment étudié de manière à compléter QUATRE années en tout.

A. F. HOLMES, M. D B C.
Doyen de la Faculté de Médecine.

20 aout—tzi

A V I S

Les personnes qui ont ou pourront avoir des reclamations contre la succession de Dame MARGUERITE WURTELLE, sont priées de s'adresser à P. MATHIEU, écr., Notaire, No. 5, Rue Ste. Thérèse de cette ville.

31 juillet

ACHILLE BELLE,

AVOCAT,

No. 12, RUE ST. LAMBERT,

Chez Jos. Belle, écr., Notaire.

18 mars.—ak

J. L. DECARY,

AVOCAT,

No. 17, rue St.-Vincent, Montréal

16 septembre. 1858—mk

A LOUER.

UNE MAISON, rue des Commissaires, occupée depuis nombre d'années par Mr. John Turner comme auberge. Elle est très-avantageusement située en face du Port, près du "Montreal House," pour toute espèce de commerce ; s'il se présentait un locataire qui voulut la louer pour plusieurs années, comme voute ou comme hangard, le propriétaire la ferait rebâtir en neuf, au goût du locataire.

L. DELAGRAVE,
No. 46, rue St. Gabriel.

Montréal, 20 juil—smk

A VENDRE.

UN moulin à scie à vapeur de la force de 30 chevaux en bonne condition avec un lot de terre No 31 au 7e rang du township d'Acton de la contenance de 12 arpens de front sur 28 de profondeur bien garni de bois franc, avec une bonne maison sur le lot. Pour les conditions s'adresser à

DENIS LEDUC.

Rue Ste Elisabeth No 48 Montréal

OUVRAGES DE FERRONNERIE FONDU ET TRAVAILLE.

OBJETS, ORNEMENTAUX ET SIMPLES.

DES COMMANDES ou ORDRES pour MOULURES ou OUVRAGES de FER travaillés, seront ponctuellement et habilement exécutés chez le soussigné, tels que GRILLES, BALUSTRADES, VERANDAS, BALCONS, PORTES COCHERES, &c., lesquels objets seront posés au désir et à la satisfaction des personnes qui les demanderont.

Encouragez l'industrie de la cité en vous adressant à la FONDERIE DE MONTREAL ET AUX CITY WORKS.

WILLIAM RODDEN,
91 et 99, William Street.

Montréal, 3 aout 1858

L'APPAREIL AUBIN

POUR

Le Gaz D'éclairage.

Pour les maisons privées, les magasins, les manufactures, les moulins à scie, les phares, les hotels, les collèges, les villages et les villes.

BREVETÉ POUR LE CANADA LE DIX DECEMBRE 1856.

Bréveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

Cet Appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig) s'adopte très-rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par des certificats et articles de journaux en la possession du soussigné.

C'est l'Appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adapte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Scieure de Bois, la Résine, la Houille, la Graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de Graines, produit la lumière la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la Médaille d'OR de l'Institut Américan et des prix partout où il a été exposé.

Pour des Appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

E. BAUMANN,
Agent pour le Bas-Canada,
Rue Craig, No. 142, chez M. Garth.

27 avril 1858—nu

A VENDRE.

DEUX emplacements de 40 x 80 pieds sur la rue Mignonne, près de la rue St. Denis.

S'adresser à
F. J. DURAND, N. P.
N. G. BOURBONNIERE, N. P.
Rue St. Gabriel.

Montréal, 3 aout

A V I S .

TOUTES personnes endettées à la succession de J. D. BERNARD & CIE sont requises de payer immédiatement au soussigné ce qu'elles peuvent devoir et pareillement celles qui peuvent avoir des réclamations contre la dite succession, sont requises de les filer, dument attestées au bureau de la dite succession, No. 206 Rue St. Paul, Montréal.

A. E. MONTMARQUET,
28 août. Curateur.

BOITES A GLACE

Pour conserver les viandes,

BOITES DE CEDRE ROUGE

Pour conserver les Pelleteries, &c., de Mittes.

POELES DE CUISINE

Avec et sans conduits à eau chaude.

LITS DE FER ET MATELAS, ENTOURAGE EN FER, STATUES, FONTAINES, VASES, &c.
MANTEAU DE CHEMINÉE, GRILS ET DEVANT DE GRILS AMERICAINES.
REGISTRES A AIR CHAUD ET VENTILATEURS.

RODDEN & MEILLEUR,

71, Grande Rue St. Jacques, au-dessous des Bureaux du Grand Tronc.

Montréal, 3 juillet 1358—ak

MAISON BRAULT ET DORVAL

Les Soussignés informent leur pratiques et le public en général, que leur magsin restera fermé jusqu'à Lundi prochain, le 12 du courant, afin de remettre leur marchadises en Ordre ; et ils continueront à partier de Lundi prochain à vendre à grand sacrifice, leurs marchandises endommagés ar le feu et l'eau.

BRAULT & DORVAL.
Rue Notre-Dame.

6 Avril.

APPEL AU PUBLIC.

CHAUSSURES A BON MARCHE.

VU la dissolution de la société LAPIERRE ET L'ECUYER, le soussigé a l'honneur d'avertir ses amis et le public qu'il cotinuera les affaires sous nom seul, à la même place,

192, rue Notre-Dame,

où il aura constamment en mains de quoi satisfaire les plus difficiles.

Vû la rareté de l'argent, M. Lapierre est décidé à vendre à PLUS BAS PRIX que partout ailleurs.

M. Lapierre reçoit journellement son ASSORTIMENT de PRINTEMPS qui sera le plus complet qu'on puisse rencontrer.

CHS. LAPIERRE.
192, rue Notre-Dame.

31 mars

A V I S .

LES héritiers de feu PASCHAL LACHAPELLE, fils, voulant faciliter le partage de leurs biens, offrent à vendre conjointement avec MM. les Exécuteurs fidéi Commissaires de leur Succession, leur SUPERBE PONT, situé en la paroisse St. Laurent, sur la rivière des Prairies, rebâti en neuf depuis deux ans, sur un plan nouveau, fait par le célèbre architecte C. Keffer et exécuté par le meilleur des ouvriers. Mr. Jacques Normand Le revenu, l'année dernière, a été de **4,000** piastres. Les conditions seront des plus faciles. Ils offrent en même temps à louer, TROIS BEAUX POUVOIRS D'EAU, et leur MOULIN à FARINE. Ils sont prêts aussi à faire diviser par lots une de leurs îles, vis-à-vis le village du Saut au Récollet, pour y faire des emplacements magnifiques.

Pour le tout, s'adresser, à Montréal, à B. H. LEMOINE, et pour plus amples informations s'adresser au Notaire GIBB, Petite rue St. Jacques, ou au Sault au Récollet, aux héritiers.

B. PICHE,
Pour la Succ. Lachapelle, fils.

Sault au Récollet, 24 mai

NOUVELLE MAISON.

LES Soussignés s'empressent d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils viennent d'ouvrir, au no. 137, rue St. Paul, un magasin de FERRONNERIE.

Cette nouvelle société canadienne reçoit actuellement et aura constamment en mains un assortiment général de Coutellerie, Quincaillerie, &c., importé directement de Birmingham, Sheffield, de l'Allemagne et des Etats-Unis.

Par leur ponctualité à exécuter les ordres qu'on voudra bien leur confier et les prix modérés de leurs marchandises ils espérent mériter une part du patronage public.

BENOIT & LETOURNEUX.

Montréal, 8 mai 1858—ak 84

La Minerve,

IMPRIMEE ET PUBLIEE
PAR
DUVERNAY, FRERES
Rue Saint Vincent, No. 10.
LES MARDIS JEUDIS ET SAMEDIS
MATINS, DURANT L'ETE ET LES MERCREDIS ET SAMEDIS DURANT LA MORTE SAISON

Abonnement $4 Par Annee.

Payable d'avance.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT TOUS LES

Vendredis pour une Piastre par an, payable d'avance.

Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis un mois avant leur date échue et payer qu'ils doivent, autrement l'envoi du journal sera continué.

Tarif d'Annonce

Six lignes et au-dessous 2s 6d pour la première insertion et 7½d pour chaque insertion subséquente.

10 do 3s 4d pour la première insertion pour chaque insertion subséquente.

Au-dessus de 10 lignes, 4d par ligne pour la première insertion et 1d par ligne pour chaque suivante.

Les insertions subséquentes qui ne seront point ordonnées plus souvent qu'une fois par semaine, 2d par ligne.

Annonces de Naissance,	1s 3d	chaque.	Payables d'avance
Do Mariages	2s 6d	"	
Do Décès	1s 3d	"	

Les annonces de Naissance, Mariages et Décès pour ces prix, ne devront pas excéder six lignes au-delà de six lignes elles paieront aux taux des autres annonces.

Les avis de Naissance, Mariage et Décès qui seront envoyés à ce bureau devront être accompagnés de l'argent requis par le taux, sinon ils ne seront pas publiés.

"Avis d'Affaires."—Tout article sous ce titre interligné ou rempli, 4d, par ligne, mesuré avec une échelle de brevière rempli, s'il y a au-delà de 10 lignes ; au-dessous de 10 lignes, 3s. 4d., au-dessous de 6 lignes 2s 6d.

Tout autre article, dans les colonnes éditoriales et dont l'objet est de favoriser les intérêts pécuniaires ou privés de compagnies ou d'individus, articles, tels que Rapports de Banques, de Compagnies d'Assurance, de Chemins de Fer, &c. Avis d'assister aux Lectures, Amusements, Sermons, Reconnaissances de Dons, &c., sera considéré comme Annonce et paiera de la même manière que les avis d'affaires

Arrangements Annuels.

Le carré est de 22 lignes de brevière quand Le demi-carré de 12 lignes do do

Le prix pour un carré durant l'année sera £7 10s avec le privilége de changer une fois par mois. Pour le demi-carré avec le même privilége d'altération £4 0